



Rapport annuel de gestion

2006
2007

Ce document a été réalisé par le ministère des Affaires municipales et des Régions. Il est publié en version électronique à l'adresse suivante : www.mamr.gouv.qc.ca.

ISBN 978-2-550-50994-3 (imprimé)

ISBN 978-2-550-50995-0 (PDF)

ISSN 1705-0650

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007

© Gouvernement du Québec – 2007



Message de la ministre

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

C'est avec plaisir que je vous transmets, pour dépôt à l'Assemblée nationale, le Rapport annuel de gestion 2006-2007 du ministère des Affaires municipales et des Régions. Ce rapport rend compte des résultats obtenus par le Ministère principalement au regard de son Plan stratégique 2005-2008. De plus, il contient un sommaire des rapports d'activités des conférences régionales des élus (CRÉ) qui couvrent l'exercice financier 2006-2007.

Les efforts consentis en matière de partenariat avec les municipalités, de développement régional et de ruralité ainsi que de soutien au rayonnement de la métropole s'inscrivent dans la vision et les priorités d'action du gouvernement du Québec. Ils témoignent également de l'engagement du Ministère à contribuer à l'occupation dynamique du territoire québécois et à y associer les municipalités qui sont des acteurs de premier plan à cet égard.

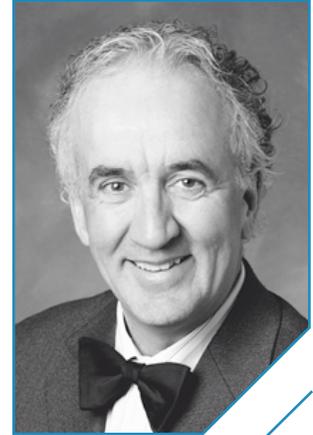
Je tiens à remercier tous les membres du personnel du Ministère pour la compétence démontrée dans l'exercice de leurs fonctions. Par leur action, ils influencent le développement des municipalités et des régions et contribuent à améliorer la qualité de vie des citoyennes et des citoyens du Québec.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

La ministre,

Nathalie Normandeau

Québec, octobre 2007



Message du sous-ministre

Madame Nathalie Normandeau
Ministre des Affaires municipales et des Régions
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)

Madame la Ministre,

Au nom de l'équipe de direction, je vous sou mets le Rapport annuel de gestion 2006-2007 du ministère des Affaires municipales et des Régions pour l'exercice financier 2006-2007. Ce rapport a été réalisé conformément aux exigences de la Loi sur l'administration publique. Il fait état des résultats atteints, des ressources utilisées ainsi que de certaines obligations législatives et réglementaires.

Le Rapport annuel de gestion 2006-2007 témoigne également de la compétence et du dévouement dont a fait preuve le personnel du Ministère dans la réalisation de ses mandats et l'atteinte des résultats.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre des Affaires municipales et des Régions,

Jean-Paul Beaulieu

Québec, octobre 2007

Déclaration de la direction

L'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion relève de la responsabilité du sous-ministre du ministère des Affaires municipales et des Régions. La responsabilité portant sur l'exactitude et la fiabilité des données incluses dans le rapport est partagée entre le sous-ministre associé, les sous-ministres adjoints et la directrice générale de Services partagés – Affaires municipales et Régions.

Le présent rapport décrit fidèlement la mission, les mandats et les orientations stratégiques du Ministère et présente les résultats atteints.

Nous déclarons que les données contenues dans ce rapport annuel de gestion sont fiables et qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2007.

Jean-Paul Beaulieu

Sous-ministre

Michel Gagnon

Sous-ministre adjoint aux infrastructures
et au financement municipal

Robert Sauvé

Sous-ministre associé
aux affaires régionales et municipales

Jean Séguin

Sous-ministre adjoint à la métropole

Suzanne Lévesque

Sous-ministre adjointe aux politiques

Linda Morin

Directrice générale
Services partagés – Affaires municipales et Régions

Québec, octobre 2007

Rapport de validation de la Direction de la vérification interne et de l'évaluation de programmes

Monsieur Jean-Paul Beaulieu
Sous-ministre
Ministère des Affaires municipales et des Régions
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec)

Monsieur le Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen des résultats et des renseignements contenus dans le Rapport annuel de gestion 2006-2007 du ministère des Affaires municipales et des Régions.

La responsabilité de s'assurer de l'exactitude, de l'intégralité et de la fiabilité des données divulguées incombe à la direction du Ministère. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en nous basant sur le travail que nous avons réalisé au cours de notre examen. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérification.

Notre examen a été effectué en nous inspirant des normes de l'audit interne. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à apprécier le fonctionnement des mécanismes de compilation, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie. Notre examen ne vise pas à vérifier les systèmes de compilation, à évaluer le contrôle interne, ni à effectuer des sondages.

Au terme de notre examen, nous concluons que les résultats et les renseignements présentés dans le Rapport annuel de gestion 2006-2007 nous paraissent, à tous égards importants, plausibles et cohérents.

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation de programmes,
Services partagés – Affaires municipales et Régions,

Michel Lemoine

Québec, octobre 2007

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	13
Le ministère des Affaires municipales et des Régions	14
1.1 La mission	15
1.2 Nos partenaires	17
1.3 Les domaines d'activité et les moyens d'intervention	18
1.4 L'organisation administrative	18
Le contexte et les faits saillants	20
2.1 Le contexte du Ministère en 2006-2007	21
2.2 Les faits saillants	24
La présentation des résultats	28
3.1 Le sommaire des résultats stratégiques	29
3.2 Les résultats concernant l'atteinte des objectifs du Plan stratégique 2005-2008 et du Plan annuel de gestion des dépenses 2006-2007	32
3.3 Les résultats des engagements de la Déclaration de services à la clientèle	64
Les ressources	68
4.1 Les ressources humaines	69
4.2 Les ressources financières	71
4.3 Les ressources informationnelles	74
Les exigences législatives et gouvernementales	76
5.1 L'application de la politique linguistique	77
5.2 L'accès à l'information et la protection des renseignements personnels	77
5.3 Les programmes d'accès à l'égalité	78
5.4 Le suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec	81
5.5 La dispense à l'égard des règles d'adjudication de contrats	84
Le rapport d'activités des conférences régionales des élus (CRÉ) pour 2006-2007	88
6.1 Le rapport d'activités des conférences régionales des élus (CRÉ) pour 2006-2007	89

ANNEXES

Annexe I Organigramme du Ministère au 31 mars 2007	92
Annexe II Liste des agglomérations et des municipalités qui les composent	94

TABLEAUX ET FIGURES

L'organisation territoriale municipale	16
Provenance des sources de financement des pactes ruraux depuis 2002	51
Communauté métropolitaine de Montréal	54
Répartition des sources de financement des projets soutenus par le FDM en 2006-2007	57
Répartition du personnel régulier et occasionnel (en nombre de personnes) par catégories d'emplois au 31 mars 2007	69
Prévision des départs à la retraite d'ici le 1 ^{er} avril 2009 (en nombre de personnes)	70
Nombre de jours de formation par personne	70
Dépenses allouées à la formation du personnel	71
Ressources budgétaires et financières utilisées	72
Budget d'investissements	73
Fonds de développement régional	74
Accès aux documents	77
Protection des renseignements personnels	78
L'embauche totale au cours de la période 2006-2007	78
Nombre d'employés réguliers en place au 31 mars 2007	78
Taux d'embauche des groupes cibles 2006-2007	79
Taux d'embauche global des groupes cibles par statuts d'emplois : résultats comparatifs	79
Taux de représentativité des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année	80
Taux d'embauche des femmes en 2006-2007	80
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2007	80
Pouvoir de dispense exercé par la ministre des Affaires municipales et des Régions à l'égard du régime de contrats municipaux	84
Dépenses financées par le Fonds de développement régional en 2006-2007	90

Avant-propos

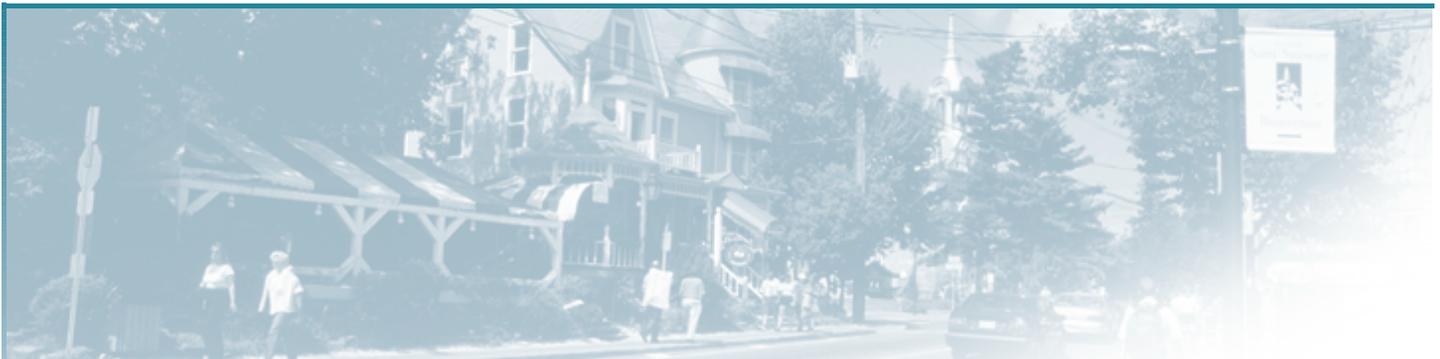
Le Rapport annuel de gestion 2006-2007 du ministère des Affaires municipales et des Régions a été préparé sur la base de l'information disponible au 31 mars 2007. Il couvre la période du 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2007.

Ce document comprend également un sommaire des rapports d'activités des conférences régionales des élus (CRÉ) pour l'exercice financier 2006-2007.

Le Rapport annuel de gestion 2006-2007 constitue le principal outil de reddition de comptes du Ministère. Il fait état des résultats relatifs aux objectifs du Plan stratégique 2005-2008 et du Plan annuel de gestion des dépenses 2006-2007 ainsi qu'aux engagements formulés dans la Déclaration de services à la clientèle.

1 > **Le ministère des Affaires
municipales et des Régions**





1.1 La mission

Le ministère des Affaires municipales et des Régions veille à la bonne administration du système municipal dans l'intérêt des municipalités et de leurs citoyens. En tant que responsable de l'organisation municipale et du développement régional, il assume la charge de conseiller le gouvernement ainsi que d'assurer la coordination et la concertation des différents acteurs dans ces domaines.

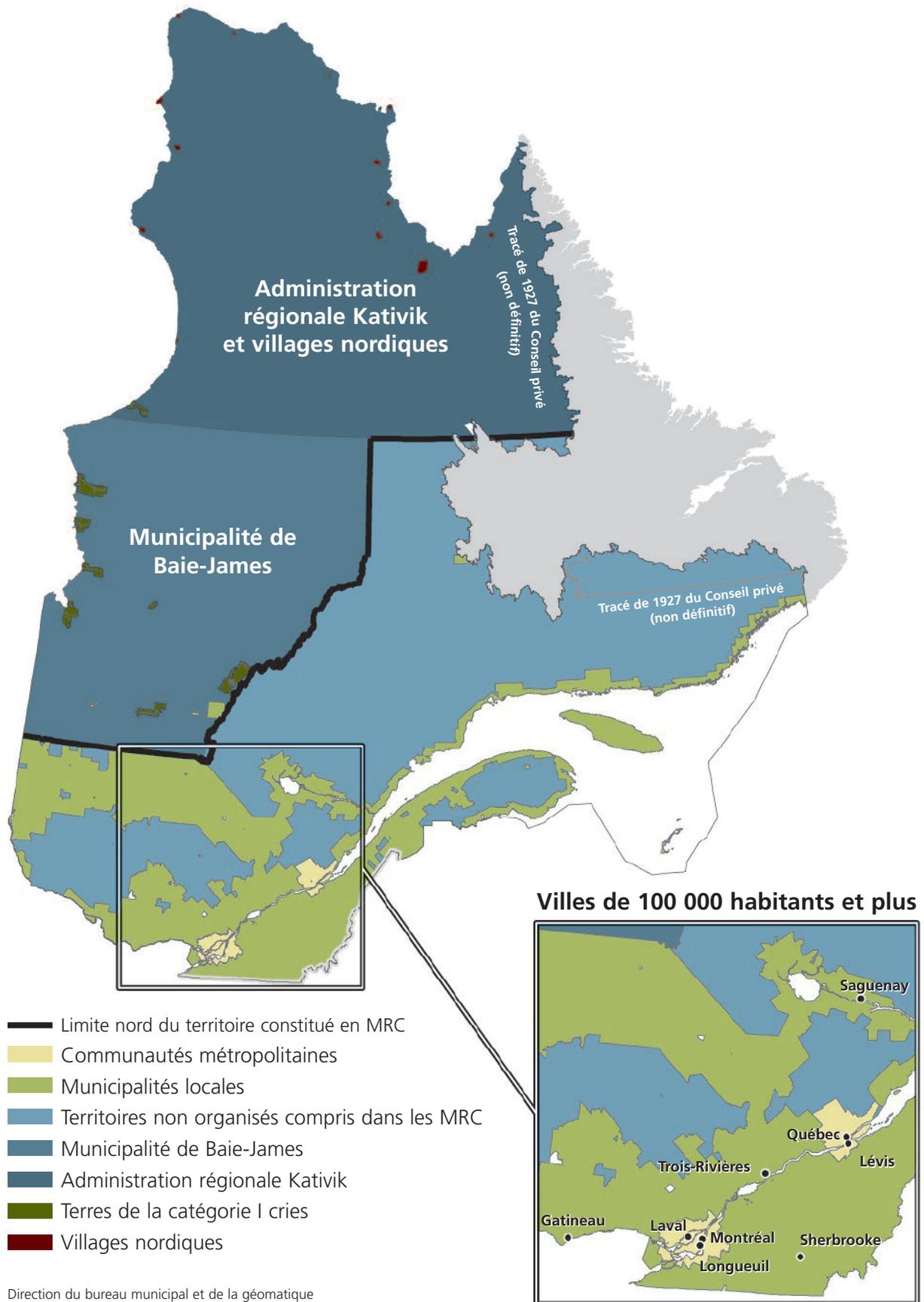
La mission du Ministère consiste à soutenir :

- › la mise en place et le maintien d'un cadre de vie et de services municipaux de qualité pour l'ensemble des citoyens et des citoyennes;
- › le développement des régions et des milieux ruraux;
- › le progrès et le rayonnement de la métropole.

Les fondements de l'organisation municipale du Québec

- › Les municipalités relèvent de la compétence exclusive de l'Assemblée nationale du Québec.
- › Les municipalités exercent les pouvoirs qui leur sont conférés par la loi.
- › Le régime municipal leur confère une grande autonomie politique, administrative et financière.

L'ORGANISATION TERRITORIALE MUNICIPALE



1.2 Nos partenaires

Les actions du Ministère visent particulièrement les institutions municipales et régionales. Pour remplir ses mandats et assumer les responsabilités qui lui sont confiées, le Ministère travaille en partenariat avec les principaux acteurs des milieux municipal, régional et rural. Les partenaires interviennent en complémentarité des actions du Ministère dans la poursuite des orientations et des objectifs établis conjointement. Le Ministère entretient également des liens administratifs avec les ministères et les organismes qui agissent auprès des municipalités et des régions.

Parmi les partenaires qui collaborent étroitement avec le Ministère, on compte notamment les administrations et les organismes suivants :

- › Les associations municipales
- › L'Administration régionale crie (ARC)
- › L'Administration régionale Kativik (ARK)
- › Les centres locaux de développement (CLD)
- › Les communautés métropolitaines
- › Les conférences régionales des élus (CRÉ)
- › Les milieux associatifs
- › Les municipalités locales
- › Les municipalités régionales de comté (MRC)
- › Les organismes publics, municipaux et parapublics
- › Les régies intermunicipales
- › Solidarité rurale du Québec

Il existe, enfin, des mécanismes de concertation privilégiés que sont la Table Québec-municipalités (TQM), la Table Québec-régions¹ (TQR) et le Comité des partenaires de la ruralité². Les représentants du gouvernement et des différents milieux y discutent de leurs préoccupations respectives.

1. Pour plus de précisions concernant la TQM et la TQR, le lecteur peut se référer au site Web du Ministère à l'adresse suivante : www.mamr.gouv.qc.ca

2. Pour plus de précisions concernant le Comité des partenaires de la ruralité, le lecteur peut se référer au site Web du Ministère à l'adresse suivante : www.mamr.gouv.qc.ca

1.3 Les domaines d'activité et les moyens d'intervention

Pour remplir sa mission, le Ministère intervient dans divers domaines d'activité qui sont principalement :

- › Le développement des régions et des milieux ruraux
- › Le développement de la métropole
- › L'aménagement et l'urbanisme
- › L'évaluation foncière
- › La fiscalité et les finances municipales
- › La gestion et l'organisation municipale
- › Les infrastructures
- › La démocratie municipale
- › La sécurité civile
- › Les affaires autochtones

Les principaux leviers d'intervention du Ministère sont :

- › Les lois, règlements, politiques et directives
- › Les approbations et les arrêtés ministériels
- › L'expertise professionnelle et le soutien technique
- › L'appui financier (secteurs municipal, régional et métropolitain)
- › L'information, la promotion et les publications
- › Les avis
- › L'accueil et les renseignements
- › Le traitement des plaintes

1.4 L'organisation administrative

Le Ministère compte trois sous-ministériats et un centre de portefeuille ministériel de services partagés (voir l'organigramme à l'annexe I).

- › Le sous-ministériat aux politiques
- › Le sous-ministériat aux affaires régionales et municipales, y compris le sous-ministériat aux infrastructures et au financement municipal
- › Le sous-ministériat à la métropole
- › Services partagés – Affaires municipales et Régions

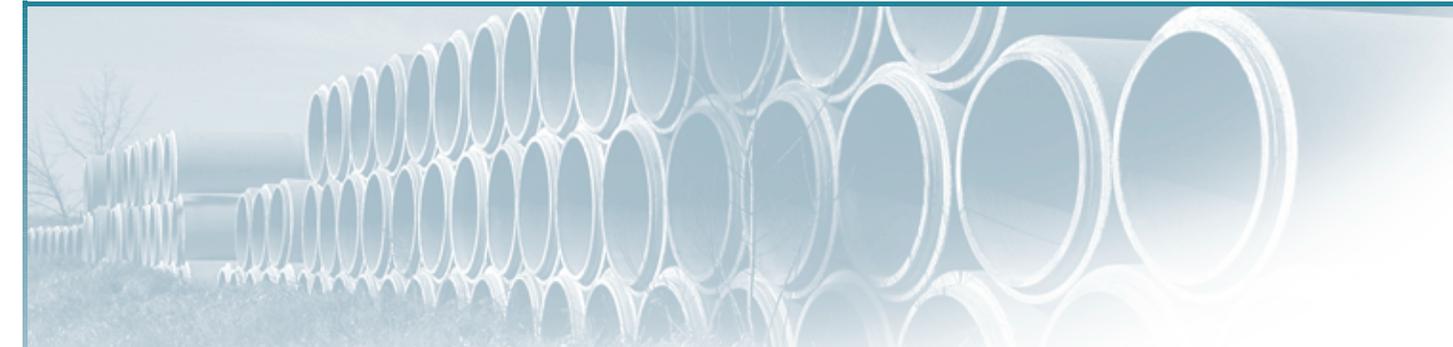
Aux sous-ministériats et au centre de portefeuille ministériel de services partagés relevant directement du sous-ministre s'ajoutent la Direction des affaires juridiques, la Direction des communications, le secrétariat du Ministère ainsi que la vérification interne et l'évaluation de programmes.

Enfin, la Commission municipale du Québec, la Régie du logement, la Société d'habitation du Québec et la Société québécoise d'assainissement des eaux relèvent de l'autorité de la ministre des Affaires municipales et des Régions³.

3. Les affaires de la Société québécoise d'assainissement des eaux sont administrées par le sous-ministre adjoint aux infrastructures et au financement municipal du Ministère depuis le 1^{er} mars 2007.

2 › **Le contexte et les faits saillants**





2.1 Le contexte du Ministère en 2006-2007

Au cours de l'année 2006-2007, les directions du Ministère ont mis en œuvre les priorités et les orientations gouvernementales, tout en poursuivant la réalisation des activités prévues au Plan stratégique 2005-2008 et au Plan annuel de gestion des dépenses 2006-2007.

En 2006-2007, quatre grands dossiers ont retenu l'attention du Ministère.

- a) L'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités pour les années 2007-2013
- b) La Politique nationale de la ruralité 2007-2014
- c) La mise en place du centre de portefeuille ministériel Services partagés – Affaires municipales et Régions
- d) Le développement durable et les municipalités

a) L'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités pour les années 2007-2013

Le 27 avril 2006, le gouvernement du Québec a signé, avec les associations municipales et la Ville de Montréal, l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier pour les années 2007-2013. Cette entente qui a été convenue par tous les partenaires municipaux est l'aboutissement d'efforts concertés, tant du milieu municipal que du gouvernement. Elle met en lumière le rôle des élus comme principaux acteurs de changement et comme partenaires privilégiés dans le développement économique, social et culturel du Québec. Cette entente est la plus avantageuse jamais conclue avec le milieu municipal.

Au cours de la période 2007-2013, les sommes ainsi allouées aux municipalités totaliseront 3,8 milliards de dollars; elles passeront progressivement de 388,8 millions en 2006 à 747 millions en 2013. Le gain le plus marquant pour les municipalités est l'ajout de mesures fiscales permanentes, la principale étant la remise de la TVQ. Les sommes prévues permettront de mettre en place le remboursement de la TVQ payée par les municipalités, lequel augmentera progressivement pour atteindre un taux de 100 % en 2013.

b) La Politique nationale de la ruralité 2007-2014

La Politique nationale de la ruralité 2007-2014 a été lancée le 7 décembre 2006. Le gouvernement du Québec et les partenaires engagés dans le développement des milieux ruraux, soit Solidarité rurale du Québec, la Fédération québécoise des municipalités, l'Union des municipalités du Québec et l'Association des centres locaux de développement du Québec, ont concrétisé cet engagement gouvernemental en signant, le même jour, une entente de partenariat rural. Cette politique met à la disposition des communautés rurales des moyens souples et adaptés d'intervention totalisant 280 millions de dollars, dont 238 millions entièrement gérés par les MRC. L'Entente de partenariat rural exprime, par ailleurs, la volonté d'assurer la pérennité des milieux ruraux et de préserver l'identité rurale.

La Politique nationale de la ruralité s'inscrit dans une démarche dynamique entreprise au sein des communautés rurales depuis quelques années. Elle vise à assurer le développement des communautés rurales et l'occupation dynamique du territoire en misant sur leur diversité et leurs particularités ainsi que sur la capacité d'initiative des milieux ruraux. Elle repose sur une responsabilité partagée, scellée par contrat – « les pactes ruraux » (dotés d'une enveloppe de 213 millions de dollars destinés aux MRC) – entre les élus municipaux de la MRC et le gouvernement du Québec, en association avec les citoyens, les organisations et les institutions locales et régionales.

Les engagements spécifiques des ministères et des organismes gouvernementaux sont présentés dans la Politique. On y propose de plus une clause de modulation des politiques et des programmes gouvernementaux afin de tenir compte des spécificités des territoires ruraux lors de l'élaboration de ces politiques ou programmes. La modulation concerne principalement les programmes consacrés à l'habitation, aux infrastructures, à la gestion du territoire et aux services.

c) La mise en place du centre de portefeuille ministériel Services partagés – Affaires municipales et Régions

La ministre des Affaires municipales et des Régions a donné son aval, le 14 juillet 2006, à l'implantation d'un centre de portefeuille ministériel de services partagés⁴ (Services partagés – Affaires municipales et Régions ou SP-AMR) qui a été établi sur la base du Ministère et des organismes dont elle est responsable. La création du centre fait suite aux recommandations du Groupe de travail sur l'intégration et la rationalisation des services de soutien administratif aux ministères et aux organismes⁵ et contribue à l'utilisation optimale des ressources du Ministère et des organismes concernés. Le centre de portefeuille ministériel de services partagés (SP-AMR) offre les services de soutien administratif usuels en matière de ressources humaines, financières et informationnelles ainsi que certains services spécialisés (géomatique, prestation électronique de services, vérification interne, évaluation de programmes, modernisation) aux organismes relevant de la ministre des Affaires municipales et des Régions. Ces services sont offerts en complémentarité de ceux fournis par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), les centres interministériels de services partagés (CISP) et les centres interministériels régionaux de services partagés (CIRSP). Le centre est opérationnel depuis le 29 novembre 2006.

Outre le Ministère, les organismes actuellement visés par le SP-AMR sont la Régie du logement (RDL) et la Commission municipale du Québec (CMQ), ces dernières étant aussi spécialisées dans le domaine municipal. Le SP-AMR est sous la responsabilité de la directrice générale du centre. Près de 800 ETC⁶ autorisés (200 à la RDL et 583 au Ministère, y compris la CMQ,) auront accès au SP-AMR à compter du 1^{er} avril 2007.

4. Les centres de portefeuille ministériel offrent une mise en commun plus généralisée de certains services qui ont été établis sur la base du Ministère et des organismes gouvernementaux relevant du même ministre.

5. Gouvernement du Québec, *Une stratégie de services partagés au gouvernement du Québec*, Rapport du Groupe de travail sur l'intégration et la rationalisation des services de soutien administratif aux ministères et aux organismes, avril 2005. www.tresor.gouv.qc.ca

6. On mesure généralement l'effectif de la fonction publique par le nombre de personnes qui y travaillent. Le calcul du nombre d'équivalents temps complet (ETC) constitue une autre mesure de la taille de l'effectif. Un ETC se définit comme le rapport entre le traitement versé à une personne pendant l'année financière et le traitement annuel prévu à son classement. Le nombre d'ETC traduit donc le niveau de main-d'œuvre rémunérée durant une année financière.

d) Le développement durable et les municipalités

Le développement durable est une préoccupation importante non seulement pour le Ministère mais aussi pour ses partenaires. Dans le cadre de la Loi sur le développement durable du Québec qui prévoit l'application d'un nouveau principe de responsabilisation des ministères et des organismes gouvernementaux, le Ministère a entrepris de recentrer l'environnement et le développement durable dans ses activités et services. Cette démarche s'inscrit dans la continuité d'actions déjà entreprises par le Ministère. Au fil des années, plusieurs nouveaux éléments ont été intégrés aux programmes d'aide financière et aux documents de planification territoriale élaborés pour les communautés métropolitaines, les MRC ou les municipalités, de manière à pouvoir prendre en considération les défis à relever en matière de développement durable.

Afin de mieux planifier le développement du potentiel éolien qui fait partie de la Stratégie énergétique du Québec⁷ et qui mise sur des énergies propres et renouvelables, le Ministère a produit en février 2007, en collaboration avec huit ministères (Agriculture, Pêcheries et Alimentation; Culture et Communications; Développement durable, Environnement et Parcs; Ressources naturelles et Faune; Santé et Services sociaux; Sécurité publique; Tourisme; Transports) et un organisme gouvernemental (Hydro-Québec), un document⁸ de planification à l'intention des MRC et des municipalités soucieuses de l'intégration des projets éoliens sur leur territoire. Dans ce document, le Ministère favorise la mise en place d'un cadre d'aménagement approprié au développement de l'énergie éolienne et adapté aux particularités des milieux. Le Ministère publiera d'autres documents d'information et de planification au cours de 2007. En misant sur la production d'énergie verte, tout en soutenant le développement harmonieux et durable des territoires, le Ministère contribue à la réduction des gaz à effet de serre, comme le prévoit le plan d'action de lutte contre les changements climatiques.

En maintenant ses programmes d'aide financière relatifs aux infrastructures municipales (eau potable, égout, etc.), le Ministère contribue à ce que les objectifs de développement durable soient pris en considération. En 2006-2007, il a diffusé de l'information utile et mis au point des outils de travail en matière de planification et de gestion des infrastructures, destinés aux divers intervenants municipaux. Il a également publié plusieurs documents traitant des différents aspects de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme associés au développement durable.

7. Gouvernement du Québec, *L'énergie pour construire le Québec de demain, La stratégie énergétique du Québec 2006-2015*, 2006. www.mrnf.gouv.qc.ca

8. Gouvernement du Québec, *Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement – Pour un développement durable de l'énergie éolienne*, 2007. www.mamr.gouv.qc.ca

2.2 Les faits saillants

Au cours de 2006-2007, les actions du ministère des Affaires municipales et des Régions ont permis la réalisation de nombreux projets et l'atteinte de divers objectifs du Plan stratégique 2005-2008. La présente section fait état des plus marquants d'entre eux.

ORIENTATION 1 Favoriser une plus grande autonomie régionale et municipale

- › L'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier convenue avec les municipalités pour les années 2007-2013 a été signée le 27 avril 2006. C'est dire qu'au cours des sept prochaines années une somme de 3,8 milliards de dollars sera versée aux municipalités du Québec. Elles disposeront ainsi de sources de revenus prévisibles et récurrentes qui iront croissant au fil des années couvertes par l'entente.
- › À la réunion de la Table Québec-municipalités (TQM) du 20 octobre 2006, les partenaires municipaux ont adhéré à la proposition de la ministre des Affaires municipales et des Régions voulant que la décentralisation vers les municipalités locales et les MRC (volet 1 du Projet gouvernemental d'autonomie régionale et municipale) se déploie notamment sur la base de bancs d'essai (expériences pilotes).
- › En ce qui a trait aux trois autres volets du Projet gouvernemental d'autonomie régionale et municipale (régionalisation, adaptation des normes et des programmes gouvernementaux et initiatives de partenariat), une version préliminaire du *Rapport sur la mise en œuvre du protocole d'entente avec les présidents des conférences régionales des élus (CRÉ)* a été déposée à la Table Québec-régions (TQR) le 3 novembre 2006. Les deux tiers des propositions reçues des CRÉ portant sur le volet de l'adaptation des normes et des programmes gouvernementaux aux réalités régionales sont considérés comme réglés en bonne partie.

ORIENTATION 2 Promouvoir la démocratie municipale

- › Depuis décembre 2006, les décisions à l'égard des oppositions formulées relativement à certaines décisions des conseils d'agglomération sont rendues par la Commission municipale du Québec et non plus par la ministre des Affaires municipales et des Régions.
- › Au cours des années 2006 et 2007, des travaux ont été réalisés afin de régler certains problèmes de fonctionnement qui ont été observés aux conseils d'agglomération; ces travaux pourraient mener à la révision du fonctionnement de certains conseils d'agglomération au cours de l'automne 2007 et de l'année 2008.
- › À la suite du rapport d'évaluation portant sur l'essai du vote électronique et du vote par correspondance rendu public par le Directeur général des élections en octobre 2006, le Ministère a mis en place plusieurs mesures, notamment un moratoire en ce qui a trait à la signature de nouvelles ententes, et a proposé une modification législative en vue de suspendre l'application de toute entente relative à l'essai de nouveaux mécanismes de votation. Une réflexion sur la possibilité de recourir à de tels mécanismes dans l'avenir, tout en maintenant l'intégrité du processus électoral et la confiance des électeurs, a aussi été amorcée avec le bureau du Directeur général des élections ainsi qu'avec des représentants du milieu municipal.

ORIENTATION 3

Accentuer les efforts visant la pérennité et le développement des infrastructures municipales et stratégiques

- › Si l'année 2005-2006 a été exceptionnelle en matière de financement des infrastructures municipales et stratégiques, notamment grâce à la signature de plusieurs ententes avec le gouvernement fédéral, 2006-2007 l'a été tout autant puisque ces dernières ont été mises en œuvre et que les ententes antérieures se poursuivent. En effet, au cours de l'exercice financier 2006-2007, un peu plus de 755 millions de dollars d'aide financière ont été promis pour réaliser des travaux liés aux infrastructures municipales et stratégiques.
- › En 2006-2007, une entente de principe est intervenue avec le gouvernement du Canada qui aura pour effet de majorer de près de 119,5 millions de dollars (voir l'indicateur 15) les investissements en provenance du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR), portant le total des investissements de ce fonds à près de 695,5 millions; en ajoutant ces investissements à ceux découlant des ententes conclues en 2005-2006, ce sont des investissements totaux en travaux de plus de 3 milliards de dollars qui seront réalisés de 2006 à 2010.
- › Comme pour les dernières années, les perspectives de financement des infrastructures municipales demeurent bonnes et surtout durables. À cet effet, le gouvernement du Canada a annoncé, dans son budget de 2007, des fonds de 37 milliards de dollars comprenant les fonds canadiens d'infrastructures des programmes non reconduits. En 2007-2008, les gouvernements du Québec et du Canada concluront de nouvelles ententes relatives aux modalités d'investissement des derniers fonds fédéraux annoncés.

ORIENTATION 4

Soutenir le développement des régions et des milieux ruraux

- › La Politique nationale de la ruralité 2007-2014 a été rendue publique le 7 décembre 2006. Celle-ci prend appui sur une entente de partenariat entre le gouvernement du Québec et les partenaires de la ruralité qui, tous, se sont engagés à participer activement à sa promotion et à sa mise en œuvre. La politique met à la disposition des communautés rurales des moyens souples et adaptés d'intervention totalisant 280 millions de dollars, dont 238 millions entièrement gérés par les MRC. Cette nouvelle politique a suscité l'intérêt de plusieurs pays à l'égard de l'approche québécoise en matière de ruralité.
- › Au 31 mars 2007, force est de constater que les retombées des 91 pactes ruraux sont significatives; ces derniers ont effectivement créé un renouveau rural depuis la mise en œuvre des premiers pactes il y a cinq ans. Ils ont permis une mobilisation à grande échelle de quelque 35 000 personnes dans 462 comités locaux en vue d'assurer la mise en branle d'un processus de changement et de prise en charge, l'élaboration et l'utilisation d'outils de développement et d'innovation ainsi que l'émergence d'une nouvelle économie rurale.
- › Les investissements générés par les pactes ruraux ont eu un effet d'entraînement important. Au 31 mars 2007, l'aide aux 3 935 projets en cours représente une somme totale de 72,6 millions de dollars qui a généré des investissements de 462 millions de dollars. L'effet levier est donc de 6,4. On estime que cette aide a aussi permis le maintien ou la création de plus de 6 000 emplois. La part des autres partenaires gouvernementaux et privés au financement de ces projets s'élève à 389 millions de dollars.
- › En 2006-2007, les conférences régionales des élus (CRÉ) ont participé à la conclusion de 28 ententes spécifiques portant sur la mise en œuvre de priorités, convenues à l'échelle de la région, ou à l'adaptation de l'intervention gouvernementale aux spécificités de celle-ci. Les 28 ententes représentent des investissements globaux de 31,2 millions de dollars.

- › Le ministère des Affaires municipales et des Régions a participé aux travaux du premier Forum socioéconomique des Premières Nations qui a eu lieu à Mashteuiatsh, les 25, 26 et 27 octobre 2006. Lors de cette rencontre, le Ministère a plaidé en faveur du renforcement des relations avec les milieux par le truchement de la concertation et du maillage avec la société civile et les instances locales ou régionales de gouvernance. Il a aussi proposé diverses formes de relations allant du rapprochement des communautés autochtones et non autochtones aux ententes intercommunautaires jusqu'à l'établissement de relations opérationnelles entre les structures régionales et les Premières Nations. Concrètement, il en découlera, au cours de 2007, deux projets pilotes de sensibilisation et de rapprochement entre les élus, l'un entre la MRC de Roussillon et la communauté de Kahnawake, l'autre entre la Ville de Maniwaki et la communauté de Kitigan Zibi.

ORIENTATION 5

Appuyer le développement économique, social et culturel de la région métropolitaine de Montréal

- › Dans le cadre de sa mission qui est d'appuyer le développement et le rayonnement de la métropole, le Ministère a exercé une influence sur la réalisation de plusieurs projets innovateurs et structurants pour la métropole, et ce, à des étapes importantes de leur développement. À titre d'exemple, le Ministère a soutenu le partenariat du Quartier des spectacles dont les premiers gestes concrets viseront à donner une signature forte et originale au quartier et a renouvelé son soutien aux grappes métropolitaines⁹. Au cours de 2006-2007, le Ministère a appuyé 113 projets dans le cadre du Fonds de développement de la métropole, qui permettront des réalisations évaluées à 174,1 millions de dollars.
- › Par ailleurs, le Ministère est engagé dans plusieurs projets qui sont à un stade d'élaboration, notamment la réalisation de l'avant-projet de réaménagement de l'autoroute Bonaventure, un ambitieux projet d'aménagement urbain à l'entrée du centre-ville de Montréal et la relocalisation du Planétarium dans lesquels Alcan et le gouvernement du Québec se sont engagés financièrement. Le Ministère, de concert avec le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, collabore avec le gouvernement fédéral afin que ce dernier puisse trouver un véhicule financier permettant de confirmer son engagement de 9 millions de dollars et de concrétiser, pour 2007-2008, la construction du planétarium sur les terrains du Parc olympique.
- › La métropole joue un rôle crucial dans le développement économique de l'ensemble du Québec et doit relever des défis majeurs afin de se positionner à l'échelle nord-américaine. Dans cette optique, le gouvernement a annoncé, en février 2007, un appui de 140 millions de dollars à la Ville de Montréal afin qu'elle puisse déployer et mettre en œuvre sa stratégie de développement intitulée « Imaginer – Réaliser Montréal 2025 ». Ces ressources additionnelles viennent s'ajouter aux différents appuis dont la Ville de Montréal bénéficie depuis quelques années, notamment la pleine compensation des taxes foncières pour les musées d'État et la Bibliothèque nationale du Québec et le remboursement de la taxe sur les carburants.

9. Les quatre grappes métropolitaines couvrent les secteurs suivants : les technologies de l'information et des communications, l'aérospatiale, les sciences de la vie et le cinéma.

- › Le Ministère a pris l'engagement de confier aux directions régionales des responsabilités élargies, notamment en matière d'aménagement du territoire et de développement régional, afin de rapprocher la prestation de services du Ministère de ses clientèles. Il a structuré en conséquence son offre de services par le déploiement et le renforcement des directions régionales. La consolidation des 16¹⁰ directions régionales du Ministère a ainsi été complétée en 2006-2007 afin de couvrir les 17 régions administratives du Québec.
- › La régionalisation des services s'est poursuivie en 2006-2007 avec le transfert, dans les directions régionales du Ministère, du traitement des dossiers d'annexion des territoires et l'ajout de nouvelles activités. Ainsi, les directions régionales du Ministère joueront un rôle actif en accompagnant sur le plan technique les communautés rurales, en particulier dans le soutien aux pactes ruraux, l'appui au travail des agents de développement rural, la coordination du soutien gouvernemental aux milieux ruraux et dans la gestion de la mesure de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 concernant les produits de spécialité. Les directions régionales assureront la coordination de certains dossiers, en collaboration avec la CRÉ de leur région et les directions régionales des autres ministères concernés, au sein de la conférence administrative régionale (CAR). Le Ministère entend également augmenter l'effectif des directions régionales en 2007-2008.
- › Géré par le Ministère, le Bureau municipal est le fer de lance de la mise en œuvre du gouvernement en ligne auprès de la clientèle municipale. Il présente des services qui relèvent à la fois de sa compétence et de celle d'autres ministères et organismes gouvernementaux. Au 31 mars 2007, 10 des 15 services dont le Ministère a la responsabilité étaient offerts en ligne par le Bureau municipal.

10. La Direction régionale de la métropole couvre les régions administratives de Montréal et de Laval.

3 » La présentation des résultats



3.1 Le sommaire des résultats stratégiques

Le tableau suivant présente les principaux résultats obtenus pour chacun des objectifs du Plan stratégique 2005-2008.

ORIENTATION 1 Favoriser une plus grande autonomie régionale et municipale			
	Objectifs stratégiques	Principaux résultats 2006-2007	Références
1.	Coordonner la mise en œuvre du projet gouvernemental d'autonomie régionale et municipale	À la TQM d'octobre 2006, adhésion des partenaires municipaux à la mise en œuvre de la décentralisation, notamment sur la base de bancs d'essai (expériences pilotes) Dépôt, à la TQR, d'une version préliminaire du <i>Rapport sur la mise en œuvre du protocole d'entente avec les présidents des CRÉ</i> (régionalisation, adaptation des normes et des programmes gouvernementaux et initiatives de partenariat)	p. 33
2.	Simplifier et moderniser l'encadrement législatif et réglementaire	Plusieurs nouvelles mesures législatives favorisant une plus grande autonomie des municipalités ou simplifiant l'encadrement législatif	p. 34
3.	Diversifier les sources de financement municipal pour les adapter aux nouveaux besoins	Nouvelles sources de revenus prévues dans l'Entente de partenariat fiscal et financier avec les municipalités pour les années 2007-2013, notamment le remboursement de la TVQ payée par les municipalités	p. 35
4.	Miser sur le partenariat avec la clientèle	Ententes convenues et non imposées avec les municipalités concernant le partenariat fiscal et financier (3,8 milliards de dollars répartis sur sept ans), la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 (280 millions de dollars répartis sur sept ans) et les infrastructures (ajout de 39,8 millions de dollars au programme du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale)	p. 37

ORIENTATION 2 Promouvoir la démocratie municipale

	Objectifs stratégiques	Principaux résultats 2006-2007	Références
5.	Stimuler la participation des citoyens et des citoyennes à la vie municipale	Mise à jour régulière de l'information et des données relatives aux élections et aux nouveaux élus sur le site Web du Ministère	p. 39
6.	Mettre en œuvre la volonté des citoyens, telle qu'exprimée lors des référendums de juin 2004, concernant la réorganisation municipale	Résultats atteints le 1 ^{er} janvier 2006 par la reconstitution de 30 municipalités	p. 41

ORIENTATION 3 Accentuer les efforts visant la pérennité et le développement des infrastructures municipales et stratégiques

	Objectifs stratégiques	Principaux résultats 2006-2007	Références
7.	Établir un cadre de financement des infrastructures municipales et stratégiques	Signature par le Ministère et par la Société de financement des infrastructures locales (SOFIL), d'une entente de gestion par le Ministère des fonds provenant de cette société	p. 42
8.	Contribuer à l'amélioration des infrastructures municipales d'eau et à leur gestion	Soutien financier pour la mise aux normes des installations d'approvisionnement en eau (268 municipalités des 463 qui en ont fait la demande ont reçu un soutien financier gouvernemental, ce qui représente un pourcentage de 58 %)	p. 43

ORIENTATION 4 Soutenir le développement des régions et des milieux ruraux

	Objectifs stratégiques	Principaux résultats 2006-2007	Références
9.	Poursuivre l'implantation d'une nouvelle gouvernance locale et régionale	Conclusion de 28 ententes spécifiques totalisant des investissements de 31,2 millions de dollars Tenue de 2 rencontres de la TQM, 3 rencontres de la TQR, 140 rencontres des conférences régionales des élus (CRÉ) et de 60 rencontres des conférences administratives régionales (CAR)	p. 46
10.	Élaborer une stratégie de développement régional pour l'ensemble du Québec	Annnonce en février 2007 de la Stratégie pour le développement de toutes les régions dans le cadre du budget du Québec 2007-2008	p. 49
11.	Soutenir les milieux ruraux dans la relance de leur développement	Adoption d'une nouvelle Politique nationale de la ruralité 2007-2014, signature d'une entente de partenariat rural le 7 décembre 2006 et moyens d'intervention de 280 millions de dollars, dont 238 millions de dollars gérés par les MRC	p. 50

12.	Coordonner les interventions gouvernementales sur les territoires aux prises avec des difficultés exceptionnelles	Bonification de l'approche gouvernementale par l'ajout dans le cadre du Plan de soutien au secteur forestier de 6 millions de dollars sur quatre ans au Fonds de soutien aux territoires en difficulté qui est porté à 15 millions de dollars Signature de 31 contrats (ententes) de diversification et de développement avec les MRC Dépôt de 14 plans de diversification et de développement par les MRC (plans de relance)	p. 52
13.	Doter les milieux nordiques d'instruments de développement adaptés	Création d'un Groupe de travail Baie-James à la demande de la Conférence régionale des élus de la Baie-James (CRÉBJ) afin de faire avancer certains dossiers prioritaires liés au développement de la région du Nord-du-Québec (diversification économique, exploitation des ressources naturelles du territoire et développement du réseau routier afin de favoriser l'accès aux ressources)	p. 53

ORIENTATION 5 Appuyer le développement économique, social et culturel de la région métropolitaine de Montréal			
	Objectifs stratégiques	Principaux résultats 2006-2007	Références
14.	Favoriser la cohérence des interventions gouvernementales de même que celle des institutions municipales intéressées en matière de développement et d'aménagement métropolitain	Période de concertation interministérielle demandée par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et prolongée jusqu'au 31 décembre 2008 pour permettre l'adoption de son schéma d'aménagement	p. 55
15.	Appuyer les promoteurs dans la réalisation de projets à caractère métropolitain	Appui financier de 11,7 millions de dollars pour la réalisation de 113 projets qui ont généré 174,1 millions de dollars d'investissements	p. 56
16.	Contribuer à la mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance régionale à Montréal, Laval et Longueuil	Mise en place d'un processus pour favoriser l'harmonisation des interventions de la CMM et des CRÉ du territoire métropolitain	p. 57

ORIENTATION 6 Moderniser les pratiques de gestion

	Objectifs stratégiques	Principaux résultats 2006-2007	Références
17.	Poursuivre la régionalisation administrative des activités du Ministère	Déploiement et renforcement des directions régionales du Ministère complétés afin de couvrir les 17 régions administratives du Québec et nouvelles activités régionalisées	p. 59
18.	Réexaminer les processus administratifs et les programmes	Examen des différents processus du Ministère dans le cadre des projets ADÉLE (mise en place de systèmes de gestion informatisés) et SAGIR (remplacement des systèmes de gestion des ressources financières, matérielles et humaines)	p. 60
19.	Développer les activités de recherche et de veille	Diffusion de documents de veille et de statistiques municipales de la Banque de données de statistiques officielles du Québec (BDSO) sur le site Web de l'Observatoire municipal	p. 61
20.	Consolider l'offre de services en ligne	10 des 15 services prévus sont en ligne actuellement	p. 62
21.	Mettre en œuvre la gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre	Actualisation du Plan ministériel pluriannuel de main-d'œuvre 2005-2008 et transmission, le 17 juillet 2006, de la mise à jour 2006-2009 de ce plan au Secrétariat du Conseil du trésor	p. 63

3.2 Les résultats concernant l'atteinte des objectifs du Plan stratégique 2005-2008 et du Plan annuel de gestion des dépenses 2006-2007

La présente section fait état des résultats découlant des actions menées par le Ministère, au cours de l'exercice financier 2006-2007 en ce qui concerne les priorités gouvernementales, le Plan stratégique 2005-2008, le Plan annuel de gestion des dépenses 2006-2007 et la Déclaration de services à la clientèle. En ce qui a trait au Plan stratégique 2005-2008, le Ministère a retenu six grandes orientations stratégiques :

- Orientation 1** Favoriser une plus grande autonomie régionale et municipale
- Orientation 2** Promouvoir la démocratie municipale
- Orientation 3** Accentuer les efforts visant la pérennité et le développement des infrastructures municipales et stratégiques
- Orientation 4** Soutenir le développement des régions et des milieux ruraux
- Orientation 5** Appuyer le développement économique, social et culturel de la région métropolitaine de Montréal
- Orientation 6** Moderniser les pratiques de gestion

Enjeu I La modernisation du cadre des relations entre le gouvernement du Québec et les municipalités et acteurs régionaux

La modernisation du cadre des relations entre le gouvernement du Québec et les municipalités et les acteurs régionaux est au cœur des priorités gouvernementales. C'est dans cette perspective que le gouvernement a annoncé le projet d'autonomie régionale et locale. La révision de l'encadrement législatif et normatif, la diversification des sources de financement municipal et le partenariat sont au nombre des actions qui favorisent cette modernisation.

ORIENTATION 1

Favoriser une plus grande autonomie régionale et municipale

AXES D'INTERVENTION Organisation municipale
Soutien aux partenaires régionaux et municipaux

Objectif 1 Coordonner la mise en œuvre du projet gouvernemental d'autonomie régionale et municipale

Le projet gouvernemental d'autonomie régionale et municipale a été rendu public à l'automne 2004. Il s'agit d'un processus visant la définition d'interventions en quatre volets : la décentralisation de responsabilités vers les municipalités (volet 1), la régionalisation des services gouvernementaux (volet 2), l'adaptation des normes et des programmes gouvernementaux aux réalités régionales (volet 3) et la réalisation d'initiatives de partenariat (volet 4).

Pour concrétiser ses engagements, le gouvernement du Québec a signé un premier protocole d'entente avec les deux associations municipales au regard du volet 1 et un second avec les présidents des conférences régionales des élus en ce qui concerne les volets 2, 3 et 4. Les travaux touchant la décentralisation ont été amorcés à la Table Québec-municipalités (TQM)¹¹ tandis que ceux se rapportant aux trois autres volets sont mis en œuvre dans le cadre des travaux de la Table Québec-régions (TQR)¹².

Indicateurs 1 et 2	Résultats 2005-2006	Résultats 2006-2007
Rapport d'étape de la TQM (sur la décentralisation)	Travaux reportés après la négociation du nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités	Adhésion, à la TQM du 20 octobre 2006, des partenaires municipaux à la mise en œuvre de la décentralisation notamment par bancs d'essai
Rapport de la TQR (sur la régionalisation, l'adaptation et le partenariat)	Coordination par le Ministère de l'ensemble de la démarche et du traitement par la vingtaine de ministères et organismes gouvernementaux concernés des 898 propositions soumises par les CRÉ	Dépôt à la TQR du 3 novembre 2006 d'une version préliminaire du rapport sur la mise en œuvre du protocole d'entente avec les présidents des CRÉ

11. Le lecteur peut se référer au site Web du ministère des Affaires municipales et des Régions, www.mamr.gouv.qc.ca, pour plus de détails sur la Table Québec-municipalités.

12. Le lecteur peut se référer au site Web du ministère des Affaires municipales et des Régions, www.mamr.gouv.qc.ca, pour plus de détails sur la Table Québec-régions.

Commentaires

Rapport d'étape de la TQM (sur la décentralisation)

- À la réunion de la TQM du 20 octobre 2006, les partenaires ont convenu que la mise en œuvre de la décentralisation vers les municipalités locales et les MRC se réaliserait notamment sur la base de bancs d'essai (expériences pilotes) et que le suivi serait assuré par cette table.

Rapport de la TQR (régionalisation, adaptation et partenariat)

- Une version préliminaire du rapport sur la mise en œuvre du protocole d'entente avec les présidents des CRÉ a été déposée à la TQR le 3 novembre 2006.
- Parmi les 898 propositions reçues des CRÉ, celles portant plus précisément sur l'adaptation des normes et des programmes ont été traitées en priorité. Les deux tiers de ces dernières sont considérés comme réglés en grande partie, soit par une mesure d'adaptation, soit après discussion entre le ministère et la CRÉ concernée.
- Les suites à donner aux trois volets du projet gouvernemental d'autonomie régionale et municipale seront convenues avec les ministères concernés et les partenaires régionaux. Le dépôt du rapport final de la Table Québec-régions est prévu pour 2007-2008.

Objectif > 2 Simplifier et moderniser l'encadrement législatif et réglementaire

La modernisation de l'encadrement législatif s'inscrit dans la recherche d'une plus grande autonomie pour les municipalités. Elle vise également à simplifier et à rendre plus compréhensibles les textes de loi qui les régissent. C'est dans ce sens que le Ministère a entrepris la révision des lois et des compétences municipales, des dispositions législatives qui régissent l'organisation administrative des municipalités ainsi que la révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Des travaux d'allègement réglementaire en matière de règlements d'emprunt ont aussi été réalisés afin de réduire les contrôles *a priori*.

Indicateurs 3 à 5*	Résultats 2005-2006	Résultats 2006-2007
Dispositions législatives déposées	Présentation de 2 projets de loi en mai et en novembre 2005 <ul style="list-style-type: none">Projet de loi n° 134 – Loi modifiant de nouveau diverses dispositions législatives concernant le domaine municipalProjet de loi n° 111 – Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal	Présentation de 2 projets de loi en mai et en novembre 2006 <ul style="list-style-type: none">Projet de loi n° 21 – Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipalProjet de loi n° 55 – Loi modifiant de nouveau diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal
Conditions avantageuses d'emprunt maintenues	s. o.	Conditions avantageuses maintenues

* En ce qui concerne l'indicateur 4, Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard de la simplification de l'encadrement législatif et réglementaire, un seul sondage étant prévu pour la période couvrant le Plan stratégique 2005-2008, les résultats de cet indicateur seront publiés dans le Rapport annuel de gestion 2007-2008.

Commentaires

Dispositions législatives déposées

- › La majorité des dispositions contenues dans les projets de loi présentés en 2006-2007 s'appliquent à l'ensemble des municipalités locales, des agglomérations, des municipalités régionales de comté et des communautés métropolitaines.

Les mesures favorables à une plus grande autonomie pour les municipalités

- Nouveaux pouvoirs en matière de soutien au développement économique (programme de crédits de taxes aux entreprises qui investissent dans leurs immeubles, aide financière pour la relocalisation d'une entreprise à l'intérieur d'une municipalité et possibilité d'accorder une aide de 25 000 \$ par exercice financier sans égard au type d'entreprise qui en bénéficierait)
- Pouvoir de nommer une personne pour agir à titre d'ombudsman de la municipalité ou de créer un organisme pour agir à ce titre et de nommer les membres de celui-ci
- Pouvoirs en matière de protection des sources d'alimentation en eau potable

Les mesures favorables à la simplification et à l'allègement législatif

- Assouplissement de certaines règles en matière d'affichage et d'utilisation de terrains acquis conformément à la Loi sur les immeubles industriels municipaux
- Allègements en matière de règlements d'emprunt (voir l'indicateur 5)
- Simplification des règles de calcul du taux global de taxation

Conditions avantageuses d'emprunt maintenues

- › Des dispositions législatives adoptées en juin 2006 (projet de loi n° 21) permettent dorénavant aux municipalités d'emprunter pour des dépenses en immobilisation sans être obligées de soumettre la liste détaillée de leurs investissements, évitant ainsi les délais qui y sont associés. Toutefois, les règlements d'emprunt restent soumis à certaines conditions afin d'éviter les risques d'endettement excessif des municipalités et de leur permettre de maintenir des conditions avantageuses d'emprunt. Depuis l'adoption du nouveau processus en juin 2006, 26 règlements de ce type ont été soumis au Ministère.
- › Ces nouvelles mesures font suite à la révision du processus d'autorisation des règlements d'emprunt amorcée par le Ministère afin de l'alléger tout en garantissant les meilleurs coûts d'emprunt pour les municipalités.

Objectif > 3 Diversifier les sources de financement municipal pour les adapter aux nouveaux besoins

Le régime de financement des municipalités est régi par diverses lois, en particulier la Loi sur la fiscalité municipale, mais aussi par des ententes pluriannuelles comprenant un ensemble de mesures financières, fiscales et de gestion. Le pacte fiscal 2000-2005 conclu entre le gouvernement et les municipalités est arrivé à échéance en décembre 2005;

les parties ont convenu de le reconduire pour l'année 2006 afin de permettre la poursuite des discussions. La signature d'une nouvelle entente de partenariat fiscal et financier pour la période 2007-2013 vise à diversifier davantage les sources de revenus des municipalités et à donner à ces dernières des moyens financiers additionnels pour offrir à la population des services publics de qualité, tout en maintenant le fardeau fiscal au plus bas niveau possible.

Indicateurs 6 et 7	Résultats 2005-2006	Résultats 2006-2007
Pacte fiscal conclu en 2005 et mis en œuvre en 2006	Les discussions n'ont pas permis de conclure une nouvelle entente en 2005 et le pacte fiscal 2000-2005 a été reconduit jusqu'en 2006.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Conclusion d'une entente de partenariat fiscal et financier le 27 avril 2006 ■ Mise en œuvre de l'entente à compter de l'année 2007
Part des revenus municipaux de sources autres que la valeur foncière sur l'ensemble des revenus	47 %	47 %

Commentaires

Pacte fiscal conclu en 2005 et mis en œuvre en 2006

- › L'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités pour les années 2007-2013 a été signée le 27 avril 2006 par le premier ministre, le ministre des Finances, la ministre des Affaires municipales et des Régions ainsi que par les représentants de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et de la Ville de Montréal.
- › La conclusion de l'entente procurera aux municipalités du Québec une somme totale de 3,8 milliards de dollars au cours des sept prochaines années. De ce fait, les municipalités disposeront de sources de revenus prévisibles et récurrentes qui iront croissant au fil des années couvertes par l'entente.
- › La principale mesure découlant de cette entente est le remboursement d'une part croissante de la TVQ payée par les municipalités. À terme, en 2013, ce remboursement sera entier et représentera une somme estimée à 472 millions de dollars par année.
- › Une autre mesure importante est l'augmentation des paiements de péréquation aux municipalités dont la richesse foncière est faible, afin de les aider à assurer des services de qualité sans imposer un fardeau fiscal trop élevé. Les montants alloués annuellement passeront progressivement d'un total de 36,8 millions de dollars en 2006, à 46,8 millions en 2007, à 50 millions en 2008 et à 60 millions à compter de 2011.

- » Au cours de l'exercice municipal 2007, première année d'application de l'Entente, les sommes qui suivent, découlant des différentes mesures énoncées dans ladite entente, auront été versées aux municipalités.

Mesures de l'Entente	Montants alloués en 2007 (en 000 000 \$)
Bonification des compensations tenant lieu de taxes pour les immeubles parapublics	166,5
Compensations tenant lieu de taxes pour les terres publiques	20,7
Subventions tenant lieu d'un accès aux redevances sur les ressources naturelles	10,2
Subventions de péréquation	46,8
Aide aux équipements métropolitains du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal	13,3
Remboursement de la TVQ payée ¹³	144,8
Autres mesures (taxation des centrales thermiques, aide aux MRC)	4,3
Total	406,6¹⁴

Source : MAMR, Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités, 2006.

Part des revenus municipaux de sources autres que la valeur foncière sur l'ensemble des revenus

- » Les taxes sur la valeur foncière représentaient environ la moitié des revenus des administrations municipales en 2006, c'est-à-dire 53 %. Les autres revenus, soit 47 %, provenaient de la tarification des services municipaux (11 %), des compensations tenant lieu de taxe (5 %), des transferts gouvernementaux (12 %) et d'autres sources de revenus locales (19 %) tels les droits, les permis et les amendes.
- » Cet indicateur ne permet pas de refléter adéquatement la diversification des revenus des municipalités. Le Ministère a amorcé une réflexion pour définir un indicateur qui soit plus représentatif à cet égard.

Objectif > 4 Miser sur le partenariat avec la clientèle

Le Ministère entend renforcer ses mécanismes de partenariat afin d'assurer une cohérence accrue des interventions gouvernementales auprès du monde municipal et mieux adapter ses interventions aux besoins de ses clientèles. Ces mécanismes sont notamment la Table Québec-municipalités (TQM), la table des directeurs généraux des grandes villes, la Table Québec-régions (TQR), le Comité des partenaires de la ruralité, les tables de concertation interministérielles ainsi que certains comités techniques.

13. Le remboursement à 100 % de la TVQ sera atteint en 2013. Les sommes indiquées incluent celles qui découlent de l'application de la règle du gain minimal.

14. À cette somme s'ajoutent 3 millions de dollars liés à la mesure « Aide aux autres centres urbains » et à l'application de la mesure du gain minimal pour les villes concernées.

L'indicateur 8 prévoit, au moyen d'un sondage, l'évaluation de la satisfaction des partenaires à l'égard de la coordination des travaux de concertation et de consultation qu'effectue le personnel du Ministère.

Indicateur 8	Résultats 2005-2006	Résultats 2006-2007
Taux de satisfaction de la clientèle dans ses rapports avec le Ministère ¹⁵	s. o. ¹⁶	Résultat du sondage effectué en 2006-2007 : 8,5\10 ¹⁷ (moyenne /10 des 4 mécanismes)

Commentaires

Taux de satisfaction de la clientèle dans ses rapports avec le Ministère

- › Le sondage s'est déroulé entre le 7 novembre 2006 et le 12 décembre 2006.
- › Trois mécanismes de concertation et une démarche de consultation ont été retenus pour le sondage : le comité consultatif sur les finances municipales (CCFM); la Table sur les infrastructures municipales (TIM); la Table des partenaires – femme et politique municipale; les travaux de consultation sur le projet de loi 62 sur les compétences municipales.
- › 51 répondants représentant des associations ou des organismes engagés dans le domaine municipal ont été joints afin d'évaluer la prestation de services du Ministère.
- › 81 % des personnes sondées se disent fortement satisfaites de la prestation de services assurée par le personnel du Ministère dans le cadre des différents comités et tables de travail, en octroyant un score de satisfaction de 8 à 10 sur 10.

Moyenne /10 des 4 mécanismes ¹⁸	% de la clientèle fortement satisfaite	% de la clientèle moyennement satisfaite	% de la clientèle faiblement satisfaite
8,5	81	17	2

Source : MAMR, Services partagées – Affaires municipales et Régions, Sondage sur la satisfaction de la clientèle dans ses rapports avec le Ministère, avril 2007, 8 p.

15. La qualité de service n'est pas définie et mesurée globalement à l'aide d'une seule question visant à vérifier si, en général, la qualité était bonne ou mauvaise. Elle est plutôt définie et mesurée au moyen de diverses dimensions qui permettent de cerner l'ensemble des aspects liés à la qualité perçue de la prestation de services. Différents aspects de l'évaluation du service, telle la satisfaction, sont mesurés par une série d'énoncés. L'agrégation des énoncés associés à la satisfaction permet de calculer des indices moyens.

16. Un seul sondage sera réalisé pour la période couvrant le Plan stratégique 2005-2008.

17. À des fins d'interprétation, il a été convenu de qualifier les résultats obtenus de la façon suivante : 10 = Excellent; 8,7 à 9,9 = Très bon; 7,5 à 8,6 = Bon; 6,3 à 7,4 = Assez bon; 5,1 à 6,3 = Moyen. Aucun résultat enregistré n'est inférieur à 5.

18. Voir la note 17.

Enjeu II La démocratie municipale

Les municipalités, de par leur proximité avec les citoyens et les citoyennes, représentent le premier niveau d'exercice de la démocratie, ce qui leur confère une responsabilité de premier plan dans la prestation des services à la population. Exercer son droit de vote revêt une grande importance, puisque les élus municipaux assument un nombre considérable de responsabilités dans leur communauté. Le vote permet l'expression des opinions et des besoins pour une meilleure qualité de vie d'une communauté.

ORIENTATION 2 Promouvoir la démocratie municipale

AXE D'INTERVENTION Organisation municipale

Objectif 5 Stimuler la participation des citoyens et des citoyennes à la vie municipale

Depuis 2005, les élections municipales se tiennent en même temps, la même année. L'objectif visé par l'élection simultanée est de créer un temps fort de la vie démocratique municipale et de favoriser la participation de la population. Le Ministère consent des efforts importants pour promouvoir la participation aux élections municipales et pour favoriser les candidatures des femmes et des jeunes de moins de 35 ans. Il diffuse également de l'information relative aux mécanismes de consultation publique afin d'enrichir les pratiques démocratiques. Différents outils servent à ces fins : la stratégie de communication, les guides, le soutien aux directions régionales, le site Web consacré aux élections municipales, etc.

Indicateurs 9 à 12	Résultats 2005-2006	Résultats 2006-2007
Taux de participation moyen pondéré ¹⁹ aux élections de 2005	45 % (taux réel)	s. o. ²⁰
Part relative des candidatures de femmes et de jeunes (35 ans et moins) aux élections de 2005	Femmes : 25 % Jeunes de moins de 35 ans : 10 %	s. o. ²⁰
Part relative des élections par acclamation en 2005	55 %	s. o. ²⁰
Part relative des municipalités qui mettent en place des mécanismes de consultation publique	Publication des résultats dans un prochain rapport annuel de gestion	Cet indicateur n'a pu être documenté pour 2006-2007

19. En 2005, le Ministère disposait, pour la première fois, de données brutes sur la participation électorale pour chaque municipalité en élection. Il a ainsi pu déterminer le taux de participation réel pour l'ensemble du Québec, soit 45 %. Le taux de participation réel remplace désormais l'indicateur « Taux de participation moyen pondéré aux élections de 2005 » énoncé dans le Plan stratégique 2005-2008.

20. Les résultats relatifs à cet indicateur ayant été atteints en 2005, aucun résultat n'apparaît dans le présent rapport annuel de gestion.

Commentaires

Taux de participation moyen pondéré aux élections de 2005

- › Les premières élections générales simultanées ont été tenues en 2005 et les prochaines se tiendront en 2009. C'est à ce moment que de nouvelles données permettront de documenter une fois de plus cet indicateur.
- › Le Ministère poursuit toutefois ses efforts pour mieux comprendre le phénomène de la participation électorale municipale. Certains résultats touchant cette question ont été présentés lors de conférences et le rapport final devrait être publié au cours de 2007-2008.

Part relative des candidatures de femmes et de jeunes (35 ans et moins) aux élections de 2005

- › Les dernières élections générales simultanées ont été tenues en 2005 et les prochaines auront lieu en 2009. C'est à ce moment que de nouvelles données permettront de quantifier une fois de plus cet indicateur.
- › Le Ministère poursuit toutefois son action dans le cadre de la Table des partenaires – femmes et politique municipale. Ainsi, le Ministère a accordé une aide de près de 50 000 \$ pour la tenue de « l'École d'été » destinée aux femmes qui souhaitent poser leur candidature aux élections municipales et pour différentes initiatives régionales visant à l'amélioration de la représentation des femmes dans les lieux décisionnels.
- › Le Ministère s'est engagé, dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse du gouvernement, à poursuivre son action en vue de favoriser une plus grande représentation des jeunes aux instances électives municipales.

Part relative des élections par acclamation en 2005

- › Les dernières élections générales simultanées ont été tenues en 2005 et les prochaines se tiendront en 2009. C'est à ce moment que de nouvelles données permettront de documenter une fois de plus cet indicateur.
- › Le Ministère poursuit toutefois ses efforts pour mieux comprendre le phénomène des élections par acclamation (un seul candidat se présente au poste). Une analyse détaillée de l'élection sans opposition a été réalisée et les résultats seront publiés au cours de la prochaine année.

Part relative des municipalités qui mettent en place des mécanismes de consultation publique

- › L'indicateur 12 vise à mesurer la proportion de municipalités qui mettent en place des mécanismes de consultation publique autres que ceux qui sont prévus expressément par les lois municipales, notamment la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. L'objectif poursuivi par la consultation publique est de fournir aux citoyens intéressés toute l'information pertinente sur un projet et d'apporter réponse aux questions qu'ils soulèvent.

Objectif > 6 Mettre en œuvre la volonté des citoyens, telle qu'exprimée lors des référendums de juin 2004, concernant la réorganisation municipale

Conformément à la Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités, d'anciennes municipalités ont été reconstituées le 1^{er} janvier 2006 selon la volonté des citoyens exprimée lors des référendums de juin 2004. Afin de prévoir un mode de fonctionnement entre les municipalités d'une même agglomération, un conseil d'agglomération est mis en place. Le conseil d'agglomération est formé de représentants élus de toutes les municipalités, dont les maires, et il est investi du pouvoir de décision, de taxation et de tarification pour les services d'agglomération. Il exerce sur l'ensemble de l'agglomération, pour des raisons d'efficacité et d'équité, certaines compétences d'intérêt collectif : la protection contre l'incendie, le transport en commun, l'élimination et la valorisation des matières résiduelles, etc.

Indicateurs 13 et 14	Résultats 2005-2006	Résultats 2006-2007
Municipalités reconstituées	30 municipalités reconstituées au 1 ^{er} janvier 2006	s. o.
Conseils d'agglomération mis en place	11 conseils ²¹ d'agglomération ont été mis en place au 1 ^{er} janvier 2006	Travaux préparatoires à la révision des compétences et des processus de gouvernance dans les agglomérations

Commentaires

Municipalités reconstituées

- La démarche de consultation menée en juin 2004 concernant la réorganisation municipale a trouvé son aboutissement par la reconstitution de 30 municipalités le 1^{er} janvier 2006.

Conseils d'agglomération mis en place

- En 2006-2007, des travaux ont été réalisés afin de régler les problèmes de fonctionnement qui ont été observés durant la première année d'existence des conseils d'agglomération ; ces travaux pourraient mener à la révision du fonctionnement de certains conseils d'agglomération au cours de 2007-2008.
- Depuis le 14 décembre 2006, date de l'entrée en vigueur de la Loi modifiant de nouveau diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (projet de loi n° 55), il appartient désormais à la Commission municipale du Québec, et non plus à la ministre des Affaires municipales et des Régions, de rendre une décision à propos des oppositions formulées à l'égard de certaines décisions du conseil d'agglomération.

21. Le lecteur peut consulter à l'annexe II la liste des agglomérations et des municipalités qui les composent.

Enjeu III L'état des infrastructures

Une part importante des infrastructures municipales d'eau au Québec a été mise en place après 1945. Les municipalités doivent faire face aujourd'hui à d'importantes nécessités d'investissement afin de financer leur renouvellement. Ces infrastructures sont les réseaux d'alimentation en eau (potable) et d'égout (eaux pluviales et usées). Le Ministère fait de la modernisation de ces infrastructures l'une de ses priorités. Leur réfection devient essentielle pour assurer des services de base adéquats à la population et pour favoriser le développement économique des municipalités et des régions.

ORIENTATION 3

Accentuer les efforts visant la pérennité et le développement des infrastructures municipales et stratégiques

AXE D'INTERVENTION Soutien aux partenaires régionaux et municipaux

Objectif > 7 Établir un cadre de financement des infrastructures municipales et stratégiques

Compte tenu des besoins importants d'investissements, les seules contributions des municipalités ne suffiront pas à financer le renouvellement et le développement des infrastructures. Pour sa part, le gouvernement du Québec est limité dans sa capacité à soutenir les municipalités. Désireux tout de même de les appuyer, il a créé la Société de financement des infrastructures locales (SOFIL) qui a essentiellement pour mission de verser une aide financière aux municipalités et aux organismes municipaux dans la réalisation de leurs projets d'infrastructures.

Indicateurs 15 et 16	Résultats 2005-2006	Résultats 2006-2007
Part relative de l'aide financière consacrée aux projets stratégiques ²²	16,7 %	18 %
Guide à l'intention des municipalités en matière de partenariat public-privé publié	Travaux en cours de réalisation	Version préliminaire en voie d'être complétée

Commentaires

Part relative de l'aide financière consacrée aux projets stratégiques

› L'année 2005-2006 a été exceptionnelle en matière de financement des infrastructures municipales et stratégiques. Les sommes découlant de la signature de nouvelles ententes avec le gouvernement fédéral²³, les contributions du gouvernement du Québec et celles des municipalités visent à permettre des investissements de près de 3 milliards de dollars en travaux entre 2006 et 2010.

22. Un projet stratégique est à caractère commercial, industriel, culturel ou sportif. Il stimule le développement ou rehausse la qualité de vie d'une localité ou d'une région par opposition aux autres projets d'infrastructures ayant principalement pour objet de régler des problématiques d'eau potable ou d'eaux usées.

23. Entente de principe sur le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique (FCIS), signature de l'entente pour le Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR), signature de l'entente pour le retour d'une partie des revenus de la taxe fédérale sur l'essence auquel s'ajoute la contribution du Québec (TECQ).

- » En 2006-2007, une entente de principe est intervenue avec le gouvernement fédéral. Elle aura pour effet de majorer de 119,5 millions de dollars²⁴ les investissements effectués dans le cadre du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR), ce qui porte le total des investissements de ce fonds à près de 695,5 millions.
- » Cette majoration a fait passer la part relative de l'aide financière consacrée aux projets stratégiques²⁵ de 16,7 % en 2005-2006 à 18 % en 2006-2007.

Guide à l'intention des municipalités en matière de partenariat public-privé publié

- » Une première version du guide sur les partenariats public-privé (PPP) à l'intention des municipalités est en voie d'être complétée.
- » Ce document fera l'objet d'une consultation auprès de l'Agence des partenariats public-privé, des associations municipales du Québec et d'autres instances, s'il y a lieu.

Objectif > 8 Contribuer à l'amélioration des infrastructures municipales d'eau et à leur gestion

Dans le cadre de sa contribution à la mise en œuvre de la Politique nationale de l'eau, le Ministère accorde un soutien financier à la mise aux normes des installations d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau potable des municipalités pour qu'elles se conforment au Règlement sur la qualité de l'eau potable. Les travaux liés à cette mise aux normes sont estimés à près de 1,8 milliard de dollars. Le Ministère a prévu pour leur réalisation une aide financière de près d'un milliard de dollars d'ici 2010.

Le Ministère entend aussi poursuivre les travaux d'assainissement des eaux usées municipales. Pour ce faire, il soutient financièrement plusieurs municipalités qui doivent mettre en place des infrastructures de collecte et de traitement des eaux usées.

Le Ministère met en œuvre divers moyens afin de bien connaître les perceptions de la clientèle à l'égard de la qualité des services qu'il lui offre, notamment les outils de gestion que sont les guides de planification et d'intervention. Il est au nombre des partenaires qui effectuent l'enquête multiservice. Il s'agit d'une étude de satisfaction réalisée avec l'Outil québécois de mesure (OQM)²⁶ au moyen d'un sondage téléphonique auprès des personnes ayant utilisé, dans un passé récent, un service évalué.

24. Le gouvernement fédéral ajoute 39,824 millions de dollars au FIMR pour le Québec. En vertu du mode de financement actuel du FIMR qui prévoit des investissements égaux du gouvernement du Canada, du gouvernement du Québec et des municipalités, cet ajout de fonds permettra d'investir 119,5 millions de dollars dans de nouveaux projets d'infrastructures.

25. La part relative de l'aide financière consacrée aux projets stratégiques est déterminée par le total de l'aide financière aux infrastructures consacrée aux projets stratégiques (FCIS, volet 3 du FIMR et volet 2.1 du programme Infrastructure Québec Municipalité [PIQM]) sur le total de l'aide financière consacrée aux infrastructures (la totalité des enveloppes FCIS, FIMR, PIQM et TECQ). Le calcul de cette part relative cumule les investissements annoncés en 2005-2006 et en 2006-2007.

26. L'Outil québécois de mesure, mis au point par le Secrétariat du Conseil du trésor, est en fait un instrument de mesure uniformisé de la qualité de service et de la satisfaction de la clientèle.

Indicateurs 17 à 19	Résultats 2005-2006	Résultats 2006-2007
Taux de mise aux normes des installations d'approvisionnement et de traitement de l'eau potable ²⁷	69 % (247 municipalités sur 356)	58 % (268 municipalités sur 463)
Taux de complétion du programme d'assainissement dans les 50 petites municipalités visées ²⁸	55 % (62 municipalités sur 112)	66 % (82 municipalités sur 124)
Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard des outils produits 1. <i>Guide d'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout</i> ²⁹ 2. Services de conseil et de soutien accompagnant l'utilisation du guide	s. o. ³⁰	Résultats du sondage effectué en 2006-2007 7,31/10 (moyenne des scores) ³¹ 8,46/10 (moyenne des scores)

Commentaires

Taux de mise aux normes des installations d'approvisionnement et de traitement de l'eau potable

- » Pas moins de 463 municipalités ont fait une demande d'aide financière au Ministère³² pour la mise aux normes de leurs installations d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau potable. Une bonne partie de ces municipalités ont une source d'eau potable en surface (lac ou rivière) qui est donc plus vulnérable à la contamination.
- » Depuis l'entrée en vigueur en 2001 du nouveau Règlement sur la qualité de l'eau potable, 268³³ des 463 municipalités (58 %) qui en ont fait la demande, ont reçu une aide financière gouvernementale pour la mise aux normes.
- » L'aide financière gouvernementale consentie à cette fin par le Ministère s'élève à 460 millions de dollars.

27. Ce taux correspond aux municipalités qui ont reçu une aide financière gouvernementale pour la mise aux normes de leurs installations d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau potable par rapport à celles qui en ont fait la demande.

28. Ce taux correspond aux municipalités qui ont reçu une aide financière gouvernementale pour la mise en place d'infrastructures de collecte et de traitement des eaux usées par rapport à celles qui sont visées.

29. Ministère des Affaires municipales et des Régions, *Guide d'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout, Pour une gestion efficace de l'eau*, octobre 2005, 30 p. – Le guide peut être consulté à l'adresse Web suivante : http://www.mamr.gouv.qc.ca/publications/infrastructures/guid_plan_interv.pdf.

30. Un seul sondage sera réalisé pour la période couvrant le Plan stratégique 2005-2008.

31. À des fins d'interprétation, il a été convenu de qualifier les résultats obtenus de la façon suivante : 10 = Excellent; 8,7 à 9,9 = Très bon; 7,5 à 8,6 = Bon; 6,3 à 7,4 = Assez bon; 5,1 à 6,3 = Moyen. Aucun résultat obtenu n'est inférieur à 5.

32. Il incombe aux municipalités qui doivent mettre aux normes leurs installations d'adresser au ministère des Affaires municipales et des Régions une demande de soutien financier à cette fin. Ce sont les municipalités qui font une telle demande qui sont visées par l'indicateur 17.

33. Données au 31 mars 2007.

Taux de complétion du programme d'assainissement dans les cinquante petites municipalités visées

- Depuis 2002, 74 municipalités se sont ajoutées à la liste de 50 municipalités dressée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) aux fins de la Politique nationale de l'eau. La liste compte désormais 124 municipalités.
- Des 124³⁴ municipalités, 82 ont reçu une aide financière gouvernementale pour mettre en place des infrastructures de collecte et de traitement de leurs eaux usées, soit 66 % d'entre elles.
- L'aide financière gouvernementale consentie à cette fin par le Ministère s'élève à 235 millions de dollars.

Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard des outils produits

1- Guide sur l'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout

Moyenne des scores (/10) ³⁵	% de la clientèle fortement satisfaite	% de la clientèle moyennement satisfaite	% de la clientèle faiblement satisfaite
7,31	45	52	3

Source : Léger Marketing, ministère des Affaires municipales et des Régions, *Enquête multiservice, rapport d'analyse*, avril 2007, 87 p.

2- Services de conseil et de soutien accompagnant l'utilisation du guide

Moyenne des scores (/10)	% de la clientèle fortement satisfaite	% de la clientèle moyennement satisfaite	% de la clientèle faiblement satisfaite
8,46	72	27	1

Source : Léger Marketing, ministère des Affaires municipales et des Régions, *Enquête multiservice, rapport d'analyse*, avril 2007, 87 p.

- Le sondage a été réalisé entre le 16 novembre 2006 et le 9 février 2007 dans le cadre de l'édition 2006-2007 de l'enquête multiservice.
- Les personnes sondées sont les 400 personnes qui ont utilisé le guide d'élaboration ainsi que les 119 utilisateurs du guide qui ont en plus eu recours aux services de conseil et de soutien offerts par le Ministère.
- Le but du sondage était d'évaluer la satisfaction de la clientèle à l'égard des outils produits en soutien aux infrastructures d'eau et leur gestion.
- Pas moins de 72 % des personnes sondées ont été fortement satisfaites de la prestation de services du Ministère alors que 45 % se sont déclarés fortement satisfaites du guide d'élaboration d'un plan d'intervention.

34. Données au 31 mars 2007.

35. La qualité de service n'est pas définie et mesurée à l'aide d'une seule question permettant de vérifier si, en général, elle était bonne ou mauvaise. Elle est plutôt définie et mesurée au moyen de diverses dimensions qui permettent de cerner l'ensemble des aspects liés à la qualité perçue de la prestation de services. Différents aspects de l'évaluation du service, telle la satisfaction, sont mesurés à l'aide d'une série d'énoncés. L'agrégation des énoncés associés à la satisfaction sert à calculer des indices moyens.

Enjeu IV Le développement des régions

La place grandissante que les élus municipaux sont appelés à prendre dans le développement de leur région ainsi que l'intensification du partenariat entre le Ministère et les responsables municipaux et régionaux ont amené le Ministère à moduler et à harmoniser ses interventions à l'échelle des différents territoires, qu'il s'agisse des municipalités locales, des municipalités régionales de comté (MRC), des communautés métropolitaines ou encore des régions. Ses interventions sont soutenues par une vision intégrée des dimensions économique, sociale, culturelle et environnementale du développement.

ORIENTATION 4

Soutenir le développement des régions et des milieux ruraux

AXE D'INTERVENTION Développement régional et rural

Objectif > 9 Poursuivre l'implantation d'une nouvelle gouvernance locale et régionale

Les 21 conférences régionales des élus (CRÉ) sont les interlocuteurs privilégiés du gouvernement du Québec en matière de développement régional pour leurs territoires respectifs. Le Ministère³⁶ met à la disposition des CRÉ le Fonds de développement régional (FDR) afin qu'elles puissent financer leur fonctionnement, conclure des ententes spécifiques et de partenariat ainsi que participer à des activités qu'elles jugent pertinentes. En 2006-2007, le budget annuel consacré aux CRÉ a été augmenté de 8 millions de dollars pour une période de trois ans, ce qui porte l'enveloppe annuelle du FDR à 38,5 millions.

Le Ministère favorise également la concertation régionale entre les CRÉ et les représentants gouvernementaux en région. Les conférences administratives régionales (CAR) constituent le mécanisme privilégié à cet égard. On retrouve une CAR dans chacune des régions du Québec. La CAR a pour mission d'assurer la concertation et l'harmonisation des actions des ministères et des organismes en vue de la mise en œuvre des politiques et des activités gouvernementales influant sur le développement régional.

Indicateurs 20 et 21	Résultats 2005-2006	Résultats 2006-2007
Part de la population québécoise couverte par les ententes spécifiques et de partenariat ³⁷	74 %	90 %
Rencontres des CAR tenues	59	60

36. La Loi sur le ministère des Affaires municipales et des Régions (L.R.Q. c. M-22.1) institue le Fonds de développement régional (FDR) et affecte ce fonds au financement des mesures prévues dans le cadre des ententes spécifiques et de partenariat et au financement de toute autre activité exercée par une CRÉ.

37. La part de la population québécoise couverte par les ententes est obtenue en établissant le rapport entre la somme des populations des régions administratives dans lesquelles une entente est intervenue et la population totale du Québec en 2006, excluant la région de la Capitale-Nationale.

Commentaires

Part de la population québécoise couverte par les ententes spécifiques et de partenariat

- » En 2006-2007, 13 des 20 CRÉ sous la responsabilité du Ministère ont signé des ententes spécifiques avec des ministères et des organismes gouvernementaux. Sur la base des régions administratives, la part de la population québécoise touchée par des ententes spécifiques de partenariat s'élève à 90 %. Si l'on s'appuie sur le territoire des CRÉ, c'est 78 % de la population québécoise qui est couverte par les ententes spécifiques.
- » Cette part ne permet pas de faire état adéquatement des efforts consentis par le Ministère pour soutenir les régions. En effet, elle ne tient pas compte du nombre d'ententes survenues dans une région donnée ni de l'envergure de celles-ci. Le Ministère poursuit ses travaux pour définir un indicateur qui soit plus représentatif à cet égard.
- » Une entente spécifique est une convention qui associe une CRÉ et un ministère, ou un organisme gouvernemental, à la mise en œuvre de mesures, d'interventions ou d'activités en vue de réaliser les priorités régionales ou d'adapter l'action gouvernementale aux priorités régionales.
- » En 2006-2007, les CRÉ ont participé à la conclusion de 28 ententes spécifiques pour la mise en œuvre de priorités convenues à l'échelle de la région ou pour l'adaptation de l'intervention gouvernementale aux spécificités de celle-ci. Ce résultat est supérieur à celui de 2005-2006 où 14 ententes avaient été conclues et représentaient des investissements de 8,7 millions de dollars. Les 28 ententes signées en 2006-2007 représentent des investissements totaux de 31,2 millions de dollars.

- Le tableau suivant présente le nombre d'ententes spécifiques signées par région administrative et par conférence régionale des élus (CRÉ) ainsi que le financement desdites ententes.

Régions administratives et conférences régionales des élus (CRÉ)	Ententes spécifiques signées en 2006-2007	Financement total (000 \$)
01. Bas-Saint-Laurent	2	1 068,5
02. Saguenay–Lac-Saint-Jean	6	12 334,8
03. Capitale-Nationale ³⁸	n. d.	n. d.
04. Mauricie	1	525,0
05. Estrie	5	4 553,0
06. Montréal	1	790,0
07. Outaouais	0	0,0
08. Abitibi-Témiscamingue	0	0,0
09. Côte-Nord	2	444,0
10. Nord-du-Québec – Baie-James	1	465,0
10. Nord-du-Québec – Administration régionale Kativik	0	0,0
10. Nord-du-Québec – Administration régionale crie	0	0,0
11. Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	2	2 640,0
12. Chaudière-Appalaches	2	2 366,8
13. Laval	3	3 885,8
14. Lanaudière	1	1 028,4
15. Laurentides	1	660,0
16. Montérégie Est	1	400,0
16. Montérégie – Longueuil	0	0,0
16. Montérégie – Vallée-du-Haut-Saint-Laurent	0	0,0
17. Centre-du-Québec	0	0,0
Total	28	31 161,3

Source : Ministère des Affaires municipales et des Régions.

Rencontres des CAR tenues

- En 2006-2007, 60 rencontres des CAR ont été tenues sous la présidence des directions régionales du Ministère. Ce nombre témoigne de l'activité de concertation à laquelle s'est livré le Ministère.

38. La CRÉ de la Capitale-Nationale relève du Bureau de la Capitale-Nationale.

- Le tableau suivant présente la répartition des rencontres qui ont eu lieu dans les régions administratives du Québec.

Conférences administratives régionales (CAR)	Nombre de rencontres des CAR en 2006-2007
01. Bas-Saint-Laurent	3
02. Saguenay–Lac-Saint-Jean	3
03. Capitale-Nationale	Relève du Bureau de la Capitale-Nationale
04. Mauricie	4
05. Estrie	4
06. Montréal	4
07. Outaouais	4
08. Abitibi-Témiscamingue	3
09. Côte-Nord	4
10. Nord-du-Québec	2
11. Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	5
12. Chaudière-Appalaches	5
13. Laval	3
14. Lanaudière	4
15. Laurentides	4
16. Montérégie	4
17. Centre-du-Québec	4
Total	60

- Ces rencontres ont permis aux intervenants gouvernementaux en région d'échanger de l'information et de convenir des meilleures façons de procéder à l'égard notamment du projet gouvernemental d'autonomie régionale et municipale, de la conclusion d'ententes spécifiques, de la mise en place de services partagés et des commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire.

Objectif > 10 Élaborer une stratégie de développement régional pour l'ensemble du Québec

La capacité de développement des différents territoires et régions représente un enjeu majeur pour assurer non seulement l'avenir des régions, mais aussi une occupation dynamique de l'ensemble du territoire du Québec. Dans le cadre du budget 2007-2008, le gouvernement a lancé la Stratégie pour le développement de toutes les régions.

Indicateur 22	Résultats 2005-2006	Résultats 2006-2007
Proposition d'une stratégie de développement régional déposée en 2005	Travaux préparatoires à une proposition de stratégie réalisés	Annnonce de la Stratégie pour le développement de toutes les régions dans le cadre du budget 2007-2008 en février 2007

Commentaires

Proposition d'une stratégie de développement régional déposée en 2005

- › La Stratégie pour le développement de toutes les régions du Québec, en vigueur pour cinq ans à partir de 2007-2008, représente une nouvelle étape dans la poursuite des actions menées par le gouvernement du Québec en vue d'accroître l'autonomie et la capacité d'agir des acteurs locaux et régionaux dans le développement et la prospérité des régions de l'ensemble du Québec.
- › Cette stratégie comporte des moyens financiers supplémentaires confiés aux régions, dont une majoration du Fonds de développement régional (FDR) et deux volets, l'un pour la métropole et l'autre pour la capitale, ainsi que des ressources supplémentaires pour la mise en œuvre de programmes gouvernementaux adaptés aux réalités de chaque région.

Objectif > 11 Soutenir les milieux ruraux dans la relance de leur développement

Le Québec a besoin d'une ruralité forte et vivante lui permettant d'occuper son territoire de façon dynamique et durable, de mettre à profit ses ressources collectives et d'assurer des conditions de vie équitables à tous ses citoyens. L'adoption de la nouvelle Politique nationale de la ruralité 2007-2014 a pour but de concrétiser les engagements formels du gouvernement et de ses partenaires et exprime leur volonté d'assurer la pérennité des milieux ruraux.

Les pactes ruraux signés entre le gouvernement et les MRC constituent le principal mécanisme de mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité. Ils favorisent l'établissement de conditions favorables au développement de chaque municipalité rurale notamment par le maintien et la consolidation des services de proximité et d'appui à l'entrepreneuriat.

Indicateurs 23 et 24	Résultats 2005-2006	Résultats 2006-2007
Part relative de la contribution des autres partenaires gouvernementaux et privés dans le financement des projets ³⁹	87 %	84 %
Proposition de renouvellement de la Politique nationale de la ruralité déposée en 2006	Travaux préparatoires à une proposition de renouvellement	Adoption de la nouvelle Politique nationale de la ruralité

Commentaires

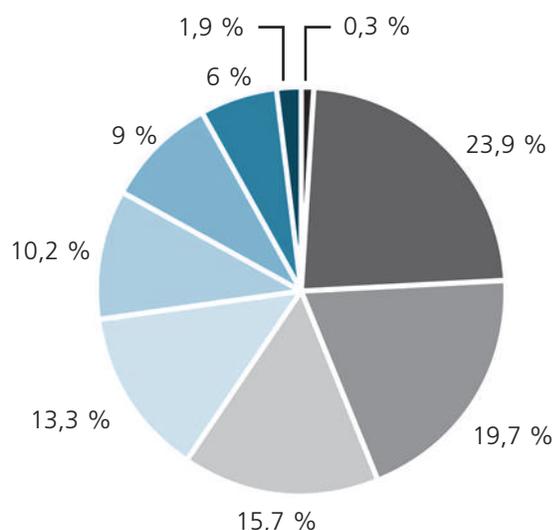
Part relative de la contribution des autres partenaires gouvernementaux et privés dans le financement des projets

- › Au 31 mars 2007, l'aide aux 3 935 projets en cours représente une somme totale de 72,6 millions de dollars qui a généré des investissements de 462 millions. L'effet levier est donc de 6,4.
- › On estime que cette aide a permis le maintien ou la création de plus de 6 000 emplois.

39. Cette part inclut tout financement, en provenance de partenaires privés ou publics, autre que celui du Fonds pour les pactes ruraux.

- › La part des autres partenaires gouvernementaux et privés au financement de ces projets s'élève à 389 millions de dollars, soit une part relative de 84 %.
- › Le tableau suivant présente la répartition des sources de financement des pactes ruraux au 31 mars 2007.

PROVENANCE DES SOURCES DE FINANCEMENT DES PACTES RURAUX DEPUIS 2002



- Gouvernement du Québec (ministères et organismes autres que le MAMR) : 23,9 %
- Mise de fonds des promoteurs des projets (MRC, municipalités locales, comités locaux ou organismes sans but lucratif) : 19,7 %
- Gouvernement du Québec (fonds des pactes ruraux en provenance du MAMR) : 15,7 %
- Groupes locaux (ex. : Cercle des fermières, Chevaliers de Colomb) : 13,3 %
- Gouvernement du Canada : 10,2 %
- Municipalités locales : 9 %
- Institutions financières : 6 %
- Centres locaux de développement (CLD) : 1,9 %
- Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) : 0,3 %

Source : Ministère des Affaires municipales et des Régions.

Proposition de renouvellement de la Politique nationale de la ruralité déposée en 2006

- › La Politique nationale de la ruralité 2007-2014 a été rendue publique le 7 décembre 2006. L'approche préconisée dans la nouvelle politique prend appui sur une entente de partenariat entre le gouvernement du Québec et les partenaires de la ruralité. Tous s'engagent à participer activement à la promotion et à la mise en œuvre de cette nouvelle politique, qui a relancé et suscité l'intérêt de plusieurs pays à l'égard de l'approche québécoise en matière de ruralité.
- › Au 31 mars 2007, cinq ans après le démarrage des premiers pactes, on constate que les retombées des 91 pactes ruraux sont importantes puisqu'elles ont créé un nouveau rural. Les pactes ont permis une mobilisation à grande échelle de plus de 35 000 personnes regroupées autour des travaux de 462 comités locaux, la mise en branle d'un processus de changement et de prise en charge, l'élaboration et l'appropriation d'outils de développement et d'innovation et l'émergence d'une nouvelle économie rurale.

Objectif ➤ 12 Coordonner les interventions gouvernementales sur les territoires aux prises avec des difficultés exceptionnelles

Plusieurs territoires, MRC et villes monoindustrielles se retrouvent en difficulté à la suite de la fermeture de la principale entreprise de l'endroit ou encore du ralentissement de l'exploitation des ressources naturelles, dont celle de la forêt. En 2005-2006, afin de contribuer efficacement à la relance des territoires en difficulté, le Ministère a élaboré et mis en place un cadre de référence à trois volets qui soutient lesdits territoires. Ce cadre de référence définit les finalités de la mesure d'aide, les territoires visés, la démarche d'intervention privilégiée ainsi que le rôle et les responsabilités des différents acteurs.

Indicateurs 25 et 26	Résultats 2005-2006	Résultats 2006-2007
Approche gouvernementale élaborée	<p>Approche à trois volets élaborée :</p> <p>a) Signature de contrats de diversification (ententes) et de développement entre le Ministère et les MRC concernées</p> <p>b) Aide financière allouée par le Ministère (Fonds de soutien aux territoires en difficulté) de 9 millions de dollars répartis sur trois ans</p> <p>c) Aide financière allouée par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles) de 21 millions de dollars répartis sur trois ans</p>	<p>31 contrats de diversification et de développement signés</p> <p>Ajout de 6 millions de dollars sur quatre ans au Fonds de soutien aux territoires en difficulté dans le cadre du Plan de soutien au secteur forestier.</p> <p>Ajout de 39 millions de dollars sur quatre ans au Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles dans le cadre du Plan de soutien au secteur forestier.</p>
Plans de relance élaborés et mis en œuvre	s. o.	14 plans de diversification et de développement déposés

Source : Ministère des Affaires municipales et des Régions.

Commentaires

Approche gouvernementale élaborée

- En 2006-2007, 31 MRC ont conclu un contrat de diversification et de développement avec le Ministère, par lequel il est prévu de former un comité de diversification et de développement dans les MRC. Ce comité a notamment la responsabilité d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de diversification et de développement.
- Dans le cadre du Plan gouvernemental destiné aux travailleurs, aux communautés touchées et aux entreprises du secteur forestier, annoncé en octobre 2006, 6 millions de dollars ont été ajoutés au Fonds de soutien aux territoires en difficulté portant son enveloppe à 15 millions. Ce fonds est affecté à la mise sur pied et au fonctionnement des comités de diversification ainsi qu'à la préparation et à la mise en œuvre des plans de diversification et de développement.

- › Une augmentation de 39 millions de dollars du budget du Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation a porté son enveloppe à 60 millions de dollars. Ce fonds vise à appuyer la réalisation des plans de diversification et de développement en stimulant le développement d'entreprises et la création d'emplois.

Plans de relance élaborés et mis en œuvre

- › 14 des 31 MRC qui ont signé un contrat de diversification et de développement avec le Ministère ont déposé un plan de diversification et de développement.
- › Ces plans de diversification et de développement des MRC présentent la démarche privilégiée pour la mobilisation des leaders des milieux et les champs d'intervention prioritaires; ils déterminent les projets à réaliser ainsi que les activités en liaison avec les résultats attendus. Les plans tiennent aussi compte des planifications qui existent déjà dans les territoires concernés.
- › Les plans de diversification et de développement doivent permettre de définir les solutions qui favoriseront la création d'emplois et qui aideront à faire de la région un véritable pôle d'affaires.

Objectif > 13 Doter les milieux nordiques d'instruments de développement adaptés

La Stratégie de développement économique des régions ressources, dont un volet touche la région du Nord-du-Québec⁴⁰, a été déployée par le gouvernement en 2001. La stratégie visait la consolidation, la modernisation et la diversification de l'économie des régions ressources. Pour la région du Nord-du-Québec, 101 millions de dollars étaient destinés au développement socioéconomique du territoire, dont 39 millions en mesures fiscales et 62 millions en mesures budgétaires. Ces mesures étaient en vigueur jusqu'en 2006.

Cette stratégie a constitué un premier jalon de la mise en œuvre de la Politique de développement du Nord-du-Québec. Certains ministères se sont appuyés sur les orientations de cette politique pour encadrer leurs interventions dans la région. Il s'agit notamment du ministère de la Santé et des Services sociaux, du ministère des Transports et du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Indicateur 27	Résultats 2005-2006	Résultats 2006-2007
Degré de mise en œuvre de la Politique de développement du Nord-du-Québec	Poursuite des travaux	Rencontres de travail en vue de la préparation d'un bilan de la politique

Commentaires

Degré de mise en œuvre de la Politique de développement du Nord-du-Québec

- › L'indicateur 27 mesure le degré d'avancement de la mise en œuvre de la Politique de développement du Nord-du-Québec.
- › Des rencontres de travail interministérielles ont eu lieu au cours de 2006-2007 en vue de préparer le bilan de la Politique de développement du Nord-du-Québec et d'amorcer la réflexion pour la mettre à jour, le cas échéant.

40. Voir la carte de l'organisation territoriale municipale représentant la région du Nord-du-Québec (Administration régionale Kativik et villages nordiques et municipalité de Baie-James) à la section 1.1 portant sur la mission du Ministère.

Objectif ➤ **14 Favoriser la cohérence des interventions gouvernementales de même que celle des institutions municipales intéressées en matière de développement et d'aménagement métropolitain**

Le territoire couvert par la région métropolitaine de Montréal (RMM) englobe une communauté métropolitaine, 82 municipalités, 14 MRC et, en partie ou en totalité, 5 régions administratives. La concertation interministérielle s'avère alors essentielle. Elle vise à favoriser la cohérence de l'intervention gouvernementale dans ses rapports avec les municipalités et les organismes. Cette intervention s'exerce notamment dans la démarche d'élaboration des schémas d'aménagement et de développement des MRC et de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) que préconise le Ministère. La CMM a adopté son projet de schéma métropolitain d'aménagement et de développement le 17 février 2005.

Au cas particulier du territoire de la CMM, il faut ajouter le suivi du cadre d'aménagement. Un bilan de l'évolution de l'urbanisation dans la CMM est en cours de réalisation, et les résultats des exercices interministériels de planification et de coordination devraient être connus au cours de 2007-2008.

Indicateurs 28 et 29	Résultats 2005-2006	Résultats 2006-2007
Schéma métropolitain d'aménagement et de développement déposé	Schéma d'aménagement déposé le 17 février 2005	Période de concertation interministérielle prolongée jusqu'au 31 décembre 2008 pour permettre l'adoption du schéma d'aménagement de la CMM
Bilans périodiques (2005 et 2007) de l'évolution de l'urbanisation de la RMM produits	Bilan préliminaire de l'évolution de l'urbanisation 2001-2006 en cours de réalisation	Bilan de l'évolution de l'urbanisation 2001-2006 en voie d'être déposé à l'automne 2007

Commentaires

Schéma métropolitain d'aménagement et de développement déposé

- › La CMM a demandé et obtenu un délai jusqu'au 31 décembre 2008 pour l'adoption de son schéma.

Bilans périodiques (2005 et 2007) de l'évolution de l'urbanisation de la RMM produits

- › Le Ministère a publié le bilan de l'évolution de l'urbanisation 2001-2004 et rédige actuellement celui qui couvre la période 2001-2006. Ce dernier sera publié à l'automne 2007.
- › Ces deux rapports sont préliminaires et ne font état que des tendances observées dans la région métropolitaine de Montréal.

Objectif > 15 Appuyer les promoteurs dans la réalisation de projets à caractère métropolitain

Le Ministère a la responsabilité de soutenir l'essor économique, culturel et social de la région métropolitaine de Montréal et de contribuer à l'amélioration du positionnement de celle-ci sur les plans national et international. Pour ce faire, il intervient dans des projets d'envergure susceptibles d'aider la région métropolitaine de Montréal à se démarquer des autres et agit de façon à réunir des partenaires qui s'intéressent à ces projets. Le Fonds de développement de la métropole revêt une grande importance dans le financement, le réseautage et la concertation nécessaires à la réalisation de projets.

Le soutien financier du Ministère génère des investissements en provenance non seulement d'autres ministères et organismes provinciaux et fédéraux mais aussi de partenaires non gouvernementaux. Selon les normes du Fonds de développement de la métropole (FDM), la part relative de la contribution des partenaires non gouvernementaux dans le financement des projets devrait être de 30 %. Une cible de 50 % a toutefois été établie.

Indicateur 30	Résultats 2005-2006	Résultats 2006-2007
Part relative de la contribution des partenaires non gouvernementaux ⁴¹ dans le financement des projets	63 %	72 %

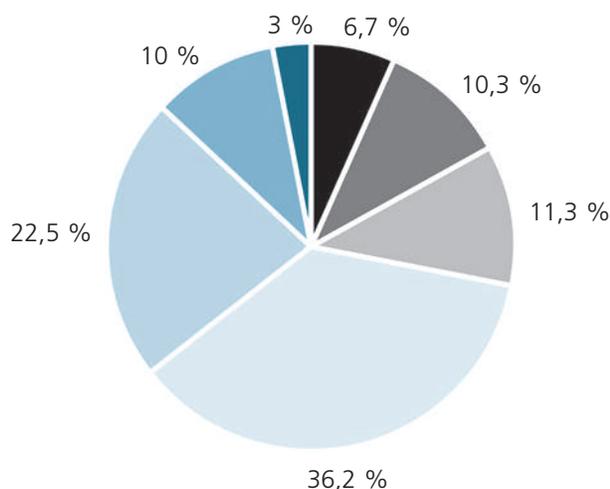
Commentaires

Part relative de la contribution des partenaires non gouvernementaux dans le financement des projets

- Le Ministère a appuyé financièrement la réalisation de 113 projets, ce qui totalise plus de 11,7 millions de dollars. La part relative des partenaires non gouvernementaux au financement de ces projets s'élève à 72 % pour 2006-2007, ce qui représente une augmentation de 9 points de pourcentage par rapport à 2005-2006. Par ailleurs, ces investissements permettront la réalisation de projets dont le coût total est évalué à 174,1 millions de dollars.

41. L'indicateur 30 permet de mesurer la part relative du financement des projets par des partenaires non gouvernementaux, c'est-à-dire qui ne provient ni des ministères ni des organismes des gouvernements du Québec et du Canada.

RÉPARTITION DES SOURCES DE FINANCEMENT DES PROJETS SOUTENUS PAR LE FDM EN 2006-2007



- Fonds de développement de la métropole du MAMR : 6,7 %
- Gouvernement du Québec (ministères ou organismes autres que le MAMR) : 10,3 %
- Gouvernement du Canada : 11,3 %
- Financements privés (revenus d'entreprises et commandites) : 36,2 %
- Revenus autonomes (billetterie, vente de produits dérivés, etc.) : 22,5 %
- Aide en provenance des villes, des MRC, de la CMM et des CRÉ : 10 %
- Autres sources (revenus des associations sectorielles, des consulats, des corporations de développement économique et communautaire [CDEC], des CLD) : 3 %

Source : Ministère des Affaires municipales et des Régions, Fonds de développement de la métropole.

Objectif > 16 Contribuer à la mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance régionale à Montréal, Laval et Longueuil

Le Ministère entend soutenir la CMM, les CRÉ de Montréal, de Laval et de Longueuil, de même que les quatre CRÉ partiellement comprises dans le territoire de la CMM, à savoir les CRÉ des Laurentides, de Lanaudière, de la Montérégie-Est et de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, dans la recherche d'un mécanisme d'harmonisation des pouvoirs qui leur sont conférés et des responsabilités qu'elles assument. Le mécanisme recherché devrait assurer une cohérence et une complémentarité des interventions sur les plans régional et métropolitain.

Les CRÉ et la CMM ont amorcé des discussions en novembre 2005, qui se sont poursuivies en 2006. Toutefois, en raison de la subdivision de la Montérégie en trois territoires, un mécanisme officiel d'harmonisation n'a pas encore été défini.

Indicateur 31	Résultats 2005-2006	Résultats 2006-2007
Mécanisme d'harmonisation entre la CMM et les sept CRÉ de son territoire mis en place	En raison de la subdivision de la Montérégie en trois territoires, un mécanisme officiel d'harmonisation n'a pas encore été défini	Mise en place d'un processus visant à favoriser une harmonisation des interventions de la CMM et des CRÉ du territoire métropolitain

Commentaires

Mécanisme d'harmonisation entre la CMM et les sept CRÉ de son territoire mis en place

- › Le Ministère a mis en place un processus visant à favoriser une harmonisation des interventions de la CMM et des CRÉ du territoire métropolitain. Ainsi, il soutient les CRÉ dans l'élaboration de leur plan quinquennal pour qu'elles tiennent compte de la planification de la CMM.
- › En 2006-2007, quatre CRÉ du territoire métropolitain ont travaillé à l'élaboration de leur plan quinquennal. Il s'agit des CRÉ de Longueuil, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides.

Enjeu VI La performance du Ministère

Le projet de modernisation du Ministère a pour objet d'améliorer la prestation des services et la gestion de sa performance. À cet égard, le Ministère privilégiera la régionalisation administrative de certaines activités, l'examen des programmes, la mise en œuvre du gouvernement en ligne ainsi que la valorisation des ressources humaines et le transfert des connaissances.

ORIENTATION 6

Moderniser les pratiques de gestion

AXE D'INTERVENTION Gestion ministérielle

Objectif > 17 Poursuivre la régionalisation administrative des activités du Ministère

Le Ministère a pris l'engagement de confier aux directions régionales des responsabilités élargies, notamment en matière d'aménagement du territoire et de développement régional, afin de rapprocher de sa clientèle la prestation de services du Ministère. Ce changement permet d'établir une approche proactive en matière de collaboration et de concertation entre les ministères, les organismes régionaux, les municipalités et les MRC.

Indicateur 32	Résultats 2005-2006	Résultats 2006-2007
Degré de mise en œuvre du plan de régionalisation administrative du Ministère	Quatre activités régionalisées en aménagement du territoire, en urbanisme et en développement régional	Déploiement et renforcement des directions régionales du Ministère pour les 17 régions administratives du Québec et nouvelles activités régionalisées

Commentaires

Degré de mise en œuvre du plan de régionalisation administrative du Ministère

- Depuis le mois de février 2005, le Ministère intègre les fonctions liées aux affaires municipales et régionales. Il a structuré en conséquence son offre de services en régionalisant une plus grande part de ses effectifs et en déployant cinq nouvelles directions régionales. Le Ministère exécute ainsi ses mandats en affaires municipales et régionales par l'entremise de ses directions régionales et du Sous-ministériat à la métropole, et ce, sur l'ensemble du territoire québécois, à l'exception de la région de la Capitale-Nationale, dont les activités régionales relèvent du Bureau de la Capitale-Nationale.
- La régionalisation des services s'est poursuivie en 2006-2007 avec le transfert dans les directions régionales du traitement des dossiers d'annexion des territoires et l'ajout de nouvelles activités régionalisées. Ainsi, les directions régionales du Ministère joueront un rôle actif en accompagnant sur le plan technique les communautés rurales, en particulier pour ce qui est du soutien aux pactes ruraux, de l'appui au travail des agents de développement rural, de la coordination du soutien gouvernemental aux milieux ruraux de même que de la gestion de la mesure de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 concernant les produits de spécialité. Les directions régionales assureront la coordination de certains dossiers en collaboration avec la CRÉ de leur région et les directions régionales des ministères concernés au sein de la conférence administrative régionale (CAR).

- La régionalisation des activités du Ministère permet d'offrir un meilleur service à la clientèle en raison de la proximité des compétences régionales, un suivi régional plus soutenu et une meilleure prise en compte des particularités et des enjeux régionaux.
- Malgré un contexte de baisse des effectifs, le Ministère a pu maintenir le personnel en région à un niveau comparable à celui de 2005-2006, ce qui s'est traduit par une légère hausse des emplois régionalisés de 21 à 22 % de 2005-2006 à 2006-2007. En 2007-2008, le Ministère entend continuer d'augmenter les effectifs dans les directions régionales; il poursuivra également son analyse des autres activités qui pourraient être régionalisées.

Objectif > 18 Réexaminer les processus administratifs et les programmes

Depuis 2005, le Ministère s'est engagé dans un vaste chantier qui vise à améliorer ses services en modernisant ses pratiques de gestion et en harmonisant ses processus. Deux projets d'envergure sont en cours de réalisation : le projet ADÉLE (Administration électronique) et le projet SAGIR (Solution d'affaires en gestion intégrée des ressources). La pertinence et l'efficacité des programmes d'aide financière seront également examinées, tel que le prévoit le Plan pluriannuel d'évaluation de programmes.

Indicateur 33	Résultats 2005-2006	Résultats 2006-2007
Part des nouveaux programmes et processus évalués ou révisés	Processus évalués ou révisés Projet ADÉLE : début des travaux Projet SAGIR : début des travaux	Processus évalués ou révisés Projet ADÉLE : 15 % (analyse des besoins) Projet SAGIR : 21,6 % (Phase 1)
	Programmes évalués ou révisés Un programme en cours d'évaluation	Programmes évalués ou révisés Un programme évalué Un programme en cours d'évaluation

Commentaires

Part des processus évalués ou révisés

Projet ADÉLE

- Le projet ADÉLE est un plan de développement visant la mise en place des systèmes de gestion informatisés à l'aide des nouvelles technologies. Il comprend l'évaluation ou la révision de plusieurs systèmes informatiques qui assurent la gestion des programmes d'aide financière du Ministère (ex. : infrastructures, compensations pour les municipalités).
- Au cours de 2006, le Ministère a procédé à l'analyse des besoins relatifs au projet ADÉLE, et les sept systèmes de gestion informatisés ne sont plus que cinq.

- L'analyse préliminaire de ces solutions a permis d'analyser, dans une proportion de 15 %, les processus qui soutiennent la gestion des programmes de compensation tenant lieu de taxes, la gestion des programmes d'infrastructures et de la métropole ainsi que la gestion des données institutionnelles des organismes municipaux. Le Ministère compte poursuivre ses travaux en amorçant en 2007-2008 les travaux d'architecture des cinq systèmes de gestion informatisés.

Projet SAGIR

- Le projet SAGIR est un système qui permettra d'harmoniser l'ensemble des processus de gestion de la fonction publique québécoise. Il vise à remplacer les systèmes de gestion actuels qui ne répondent plus aux exigences d'une administration moderne et performante. Son implantation au ministère des Affaires municipales et des Régions comprend sept phases.
- La première des sept phases du projet SAGIR sera lancée le 1^{er} novembre 2007. Elle servira à la mise en place des systèmes de gestion des ressources financières, matérielles et humaines incluant des mesures de sécurité et de contrôle. L'implantation des six phases suivantes s'échelonnera sur environ cinq ans.
- Au 31 mars 2007, 21,6 % des activités d'implantation de la première phase ont été complétées en respectant l'échéancier prévu.

Part des nouveaux programmes évalués ou révisés

- ▶ Au cours de 2006-2007, le Ministère a réalisé les travaux annoncés dans le Plan annuel des activités en évaluation de programmes.
 - Fonds de développement de la métropole : évaluation terminée
 - Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000 : évaluation en cours et dépôt du rapport prévu à la fin du programme

Objectif > 19 Développer les activités de recherche et de veille

Pour réaliser son mandat, le Ministère peut compter sur une importante banque de données sur les municipalités et les régions. Il prévoit, à cet effet, miser sur les nouvelles technologies de l'information pour améliorer l'accès aux données et pour favoriser la circulation de l'information. Il entend également valoriser les activités de recherche et de veille notamment par la diffusion de l'information dans l'Observatoire municipal du site Web du Ministère.

Indicateur 34*	Résultats 2005-2006	Résultats 2006-2007
Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard des produits de recherche	s. o.	s. o.

* Un seul sondage étant prévu pour la période couvrant le Plan stratégique 2005-2008, les résultats de cet indicateur seront publiés dans le Rapport annuel de gestion 2007-2008.

Commentaires

Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard des produits de recherche

- » Une évaluation du taux de satisfaction des services offerts par l'Observatoire municipal (section du site Web du Ministère consacrée à la recherche et à la veille) devrait être réalisée au cours de 2007-2008.

Objectif > 20 Consolider l'offre de services en ligne

Au-delà de l'offre de services sur son site Web, le Ministère entend revoir régulièrement sa prestation de services pour en améliorer la qualité et l'adapter aux besoins de la clientèle et des partenaires, tout en réduisant les coûts. Le Bureau municipal est un guichet unique sécurisé destiné aux organismes municipaux ainsi qu'aux ministères et organismes du gouvernement. Géré par le Ministère, il est le fer de lance de la mise en œuvre du gouvernement en ligne auprès de la clientèle municipale.

Le Bureau municipal fournit déjà plusieurs services en ligne offerts par divers ministères et organismes gouvernementaux aussi bien que par le Ministère. Ce dernier incitera, d'une part, les ministères et les organismes du gouvernement à privilégier le mode de communication électronique dans leurs relations avec les municipalités. D'autre part, il s'emploiera, pour 2007-2008, à rendre accessible sous forme interactive l'ensemble de ses formulaires destinés au monde municipal.

Indicateurs 35 et 36*	Résultats 2005-2006	Résultats 2006-2007
Part relative des services offerts en ligne	8/13	10/15

* En ce qui concerne l'indicateur 36 – Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard des services en ligne –, un seul sondage étant prévu pour la période couvrant le Plan stratégique 2005-2008, les résultats de cet indicateur devraient être publiés dans le Rapport annuel de gestion 2007-2008.

Commentaires

Part relative des services offerts en ligne

- » Le Ministère entend mettre en ligne 15 services dont il a la responsabilité⁴².
- » Au 31 mars 2007, 10 des 15 services visés étaient en ligne.
- » Parmi ces 10 services, deux ont été mis en ligne en 2006-2007, à savoir :
 - STEFE (Système de transmission électronique de financement et d'emprunt) – Refinancement
 - STEFE (Système de transmission électronique de financement et d'emprunt) – Soldes à financer

42. En 2005-2006, le Ministère a établi une liste en vue de mettre en ligne 13 services. Or, au cours de 2006-2007, trois services en ont été retirés et cinq s'y sont ajoutés. Par conséquent, la liste en comptait 15 au 31 mars 2007.

- » Les services opérationnels au 31 mars 2007 ainsi que les services à venir sont énumérés ci-après.

Services opérationnels au 31 mars 2007
SESAMM (Système électronique de saisie de documents financiers) – Transmission des rapports financiers
SESAMM (Système électronique de saisie de documents financiers) – Transmission des prévisions budgétaires
SESAMM (Système électronique de saisie de documents financiers) – Transmission des indicateurs de gestion
SIGAT-Texte (Système d'information et de gestion en aménagement du territoire) – Information sur les documents
SIGAT-Géo (Système d'information et de gestion en aménagement du territoire) – Information géomatique
SOMAE (Système de suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux)
STEFE (Système de transmission électronique de financement et d'emprunt) – Demandes de financement municipal
STEFE (Système de transmission électronique de financement et d'emprunt) – Refinancement
STEFE (Système de transmission électronique de financement et d'emprunt) – Soldes à financer
FIMR (Fonds sur l'infrastructure municipale rurale) – Demandes de financement municipal
Services à venir
SRCP (Système de reddition de comptes du pacte rural)
SESR (Système de suivi des ententes spécifiques régionales)
ACQ – Prestation électronique de services intermédiaires pour les demandes de compensation tenant lieu de taxes
SIGAT-Partage (Système d'information et de gestion en aménagement du territoire) – Espace Web de collaboration et de partage
STEFE (Système de transmission électronique de financement et d'emprunt) – Financement local inférieur à 100 000 \$

Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard des services en ligne

- » Une évaluation du taux de satisfaction du contenu du Bureau municipal pourrait être réalisée au cours de 2007-2008.

Objectif > 21 Mettre en œuvre la gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre

Le plan de main-d'œuvre pluriannuel du Ministère pour 2005-2008 a été déposé au Secrétariat du Conseil du trésor en septembre 2005. La production de ce plan répond à une obligation gouvernementale énoncée dans le Plan de gestion des ressources humaines 2004-2007. La mise en application du plan permet de prévoir la taille de l'effectif qui sera nécessaire et d'établir certaines stratégies de gestion des ressources humaines susceptibles de fournir cette main-d'œuvre au Ministère.

Indicateur 37	Résultats 2005-2006	Résultats 2006-2007
Degré de mise en œuvre du Plan ministériel pluriannuel de main-d'œuvre (2005-2008)	Dépôt du plan au Secrétariat du Conseil du trésor en septembre 2005 et mise à jour en cours	Mise à jour transmise au Secrétariat du Conseil du trésor en juillet 2006

Commentaires

Degré de mise en œuvre du Plan ministériel pluriannuel de main-d'œuvre (2005-2008)

- › Le plan pluriannuel de main-d'œuvre 2005-2008 a été actualisé par l'ajout d'une année, soit 2008-2009. La mise à jour 2006-2009 a été transmise au Secrétariat du Conseil du trésor le 17 juillet 2006.
- › Cette mise à jour a permis d'actualiser les données sur l'effectif et les prévisions de départ à la retraite ainsi que de faire état de l'effectif requis en tenant compte des réductions de personnel à réaliser.

3.3 Les résultats des engagements de la Déclaration de services à la clientèle

Le Ministère a rendu publique, à l'automne 2005, sa première déclaration de services à la clientèle (DSC). Celle-ci s'inscrit dans un projet de modernisation de l'État par lequel le ministère des Affaires municipales et des Régions désire améliorer sa performance en prestation de services et répondre davantage aux besoins de sa clientèle. Le Ministère fournit très peu de services directs aux citoyens. Il intervient plutôt auprès d'une clientèle particulière composée essentiellement d'institutions municipales (ex. : municipalités, municipalités régionales de comté, communautés métropolitaines, etc.) et d'organismes locaux et régionaux (ex. : conférence régionale des élus, centre local de développement, etc.).

La déclaration de services du Ministère a pour but de faire connaître la nature de ses services et les moyens offerts à la clientèle pour entrer en communication avec le Ministère. La Déclaration présente quatre engagements :

Engagement 1 : L'accueil de la clientèle

Engagement 2 : La qualité de l'information

Engagement 3 : L'accessibilité à l'information

Engagement 4 : Le traitement des demandes

Le Ministère entend réviser sa déclaration de services au cours de l'année 2007-2008. La déclaration de services révisée fera état des engagements du Ministère afin de connaître les attentes des citoyens, d'améliorer la performance de ses services et de développer chez ses employés le souci d'offrir des services de qualité tout en les associant à l'atteinte des résultats. Le plan d'amélioration de services, prévu pour 2006-2007, a été reporté à une date ultérieure afin de tenir compte de la nouvelle déclaration de services révisée.

Pour 2006-2007, les résultats obtenus à l'égard de la Déclaration de services à la clientèle sont les suivants.

Engagement 1 : L'accueil de la clientèle

L'accueil de la clientèle fait appel à la qualité de la relation entre le personnel du Ministère et la clientèle municipale. Celle-ci est une préoccupation constante au sein du ministère. Les engagements du Ministère portent donc sur le respect et la courtoisie, l'écoute et l'attention, l'usage d'un langage simple et clair, et la disponibilité et le souci de traiter rapidement les demandes de la clientèle.

Afin d'offrir un accueil qui réponde aux besoins et aux attentes de sa clientèle, le Ministère a entrepris, au cours de 2005-2006, la réalisation d'une politique d'accueil et de renseignements qui encadrera ces fonctions. À la fin de 2005-2006, le Ministère a réalisé une étude afin de cerner les usages en place au Ministère, ainsi que ses besoins en matière d'accueil et de renseignements, et de proposer des recommandations pour la définition et l'élaboration de la politique. Le rapport a été déposé en février 2007. L'année 2007-2008 sera consacrée à l'élaboration et à la diffusion de la politique d'accueil et de renseignements.

Engagement 2 : La qualité de l'information

Pour offrir un service de renseignements de qualité, le Ministère s'appuie sur les connaissances, l'expertise et la compétence d'un personnel dévoué envers la clientèle. Les engagements du Ministère portent sur la qualité des renseignements fournis. Afin de fournir des renseignements qui répondent adéquatement aux besoins et aux attentes de la clientèle, le Ministère s'est engagé dans la réalisation de sondages auprès de sa clientèle dont deux ont été conduits au cours de 2006-2007.

- › Le premier sondage visait à mesurer le taux de satisfaction des membres de tables ou sous-comités de travail à l'égard de la coordination effectuée par le Ministère ainsi qu'à l'égard des résultats obtenus depuis la mise en place de ces comités ou groupes de travail. La coordination des travaux et de l'information fournie aux comités était assurée par les représentants du Ministère. Lors du sondage, les personnes interrogées ont souligné le dévouement, la compétence et le respect du personnel du Ministère à leur égard (pour plus de détails concernant ce sondage, voir l'indicateur 8 sur le taux de satisfaction de la clientèle dans ses rapports avec le Ministère).
- › Le deuxième sondage avait trait à la satisfaction de la clientèle à l'égard des outils produits par le Ministère. Le sondage visait à évaluer la qualité de service chez les usagers qui ont consulté le *Guide d'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout* et obtenu des services de conseil ou de soutien de la part des employés du Ministère. Parmi les personnes sondées, 72 % se sont dites fortement satisfaites de la prestation de services assurée par le personnel du Ministère, alors que 45 % des personnes sondées se sont déclarées fortement satisfaites du guide d'élaboration d'un plan d'intervention (pour plus de détails concernant ce sondage, voir l'indicateur 19 sur le taux de satisfaction de la clientèle à l'égard des outils produits).

L'analyse des résultats des sondages effectués en 2006-2007 permettra au Ministère d'améliorer ou de bonifier la qualité de son information. Le Ministère entend poursuivre ses efforts afin de connaître les attentes et besoins de sa clientèle à l'égard de la qualité de l'information, notamment par la réalisation de sondages.

Engagement 3 : L'accessibilité à l'information

La clientèle⁴³ souhaite que le Ministère devienne le lieu de référence en matière municipale. Le site Web du Ministère est donc une porte d'entrée importante de la clientèle pour la recherche de renseignements. Depuis les quatre dernières années, la fréquentation du site Web a augmenté d'année en année. Le tableau ci-après présente les statistiques de fréquentation du site Web par année financière.

43. Selon un sondage sur les besoins, les attentes et la satisfaction de la clientèle municipale réalisée par le Ministère en 2004.

Année financière	Nombre de sessions de visiteurs (moyenne mensuelle) ⁴⁴
2003-2004	56 590
2004-2005	78 910
2005-2006	98 225
2006-2007	124 580

Source : WebTrends par Solution Nouveaux Médias, Solutions professionnels Bell.

Entre le 1^{er} avril 2006 et le 31 mars 2007, le nombre moyen de visites par mois dans le site Web du Ministère s'est chiffré à 124 580 visites.

Les engagements du Ministère portent sur la convivialité de son site Web et sur la rapidité d'inscription de l'information qui est diffusée. Afin de rendre rapidement et facilement accessible l'information recherchée par la clientèle, le Ministère entend réaliser une analyse quant au développement d'une nouvelle architecture pour le renouvellement du site Web ministériel au cours de 2007-2008.

Engagement 4 : Le traitement des demandes

Traitement des demandes de la clientèle

L'amélioration du délai de traitement des demandes provenant de la clientèle fait l'objet d'une attention particulière. Les engagements du Ministère portent sur la simplification des procédures pour obtenir un produit ou un service et sur le délai de traitement des demandes qui lui sont acheminés. Afin de répondre aux demandes de la clientèle à l'intérieur d'un délai qu'elle considère satisfaisant, le Ministère a fait adopter, en juin 2006, des dispositions législatives relatives aux règlements d'emprunt soumis au Ministère pour approbation. Ces nouvelles mesures font suite à la révision du processus d'autorisation des règlements d'emprunt amorcée par le Ministère afin de l'alléger tout en garantissant les meilleurs coûts d'emprunts pour les municipalités.

Traitement des plaintes à l'égard des municipalités

Le Ministère a mis à la disposition des citoyens un service de traitement des plaintes relatives aux municipalités. Les objectifs du Ministère dans l'exercice de ce mandat visent à fournir aux plaignants et aux organismes municipaux un traitement des plaintes adéquat, neutre et objectif, à assurer un traitement uniforme des plaintes et à répondre aux plaignants dans un délai raisonnable. Règle générale, les plaintes soumises à l'attention du Ministère sont traitées dans un délai de 60 jours ouvrables. Lorsqu'une plainte nécessite une expertise, le délai est prolongé. Le plaignant est alors informé de la situation.

Le Ministère a entrepris, au cours de 2006-2007, la révision de la Politique de traitement des plaintes relatives aux municipalités. La politique révisée sera accessible sur le site Web du Ministère au cours de 2007.

44. Ces chiffres représentent le nombre total de sessions de visiteurs. Une session est l'ensemble d'activités (tous les accès) consécutives d'un utilisateur du site pendant une période de 30 minutes. Chaque utilisateur est identifié par son adresse IP ou par sa carte de visite. Ces chiffres ne sont jamais exacts mais donnent une bonne idée de la fréquentation du site.

Dans le cadre de ses engagements et afin de permettre aux citoyens d'exercer pleinement leur droit, le Ministère a convenu avec le Protecteur du citoyen⁴⁵ qu'un plaignant peut exercer un recours auprès du Protecteur du citoyen s'il juge que le personnel du Ministère a traité le dossier de façon préjudiciable ou que le traitement de la plainte ne respecte pas les droits d'un citoyen d'être entendu. Très peu de plaintes sont parvenues à cet égard auprès du Protecteur du citoyen. Elles se sont avérées non fondées.

Le tableau suivant illustre le nombre de plaintes traitées par sujets au cours des dernières années.

Plaintes traitées par le Ministère par sujets	2005-2006	2006-2007
Administration générale de la municipalité	54	51
Règles relatives à la démocratie municipale	6	1
Application des règlements d'urbanisme	63	68
Modalités entourant l'adoption de règlements d'emprunt et le régime fiscal	35	36
Sécurité publique, hygiène du milieu et santé bien-être	20	21
Conflits d'intérêts de membres du conseil	20	31
Adjudication de contrats	19	12
Transport et entretien du réseau routier	22	16
Autres sujets	43	45
Total	282	281

Source : Ministère des Affaires municipales et des Régions.

45. Rappelons que le Protecteur du citoyen n'a pas la compétence de statuer sur les actions ou les décisions des municipalités.

4 > Les ressources





4.1 Les ressources humaines

Pour mener à bien sa mission et répondre adéquatement aux besoins de sa clientèle, le Ministère dispose d'une équipe compétente et dévouée au service des citoyens. Au 31 mars 2007, le Ministère comptait sur 588 employés réguliers⁴⁶ et occasionnels en comparaison de 596 pour 2005-2006. Le tableau suivant présente la répartition du personnel régulier et occasionnel par catégories d'emplois.

RÉPARTITION DU PERSONNEL RÉGULIER ET OCCASIONNEL (EN NOMBRE DE PERSONNES) PAR CATÉGORIES D'EMPLOIS AU 31 MARS 2007

Catégories d'emplois	2005-2006		2006-2007	
	Nombre de personnes	%	Nombre de personnes	%
Cadres	51	8,6	54	9,2
Professionnels (inclut ingénieurs)	321	53,9	312	53,1
Fonctionnaires	213	35,7	213	36,2
Ouvriers	3	0,5	4	0,7
Étudiants, stagiaires	8	1,3	5	0,8
Total	596	100	588	100

Source : Système automatisé de gestion des informations sur le personnel (SAGIP).

Dans une perspective gouvernementale de réduction de la taille de l'État, le Ministère maintient ses efforts de diminution de l'effectif global. Ainsi, pour deux départs à la retraite, un poste est pourvu. À l'instar des autres ministères et organismes, le Ministère connaîtra, au cours des prochaines années, de nombreux départs à la retraite des membres de son personnel actuel et cherchera à rajeunir son effectif et à le diversifier à l'image de la société québécoise. C'est pourquoi le Ministère s'est doté d'orientations en matière de renouvellement de la main-d'œuvre et d'une planification stratégique de la main-d'œuvre afin de soutenir cette gestion.

46. On entend par emploi à statut régulier un emploi permanent ou en voie de le devenir (emploi temporaire).

**PRÉVISION DES DÉPARTS À LA RETRAITE D'ICI LE 1^{ER} AVRIL 2009
(EN NOMBRE DE PERSONNES)**

	Du 1 ^{er} avril 2005 au 31 mars 2008		Du 1 ^{er} avril 2006 au 31 mars 2009	
	Nombre de personnes	%	Nombre de personnes	%
Prévision des départs à la retraite	62 employés admissibles	10,9 % de l'effectif en place au 31 mars 2005	89 employés admissibles	14,9 % de l'effectif en place au 31 mars 2006

En 2006-2007, 15 employés du Ministère ont pris leur retraite tandis que 12 personnes avaient fait la même chose en 2005-2006.

Formation du personnel

En 2006-2007, le Ministère a consacré 394 378 \$ à la formation afin de développer et de maintenir les connaissances de son personnel, ce qui constitue une augmentation de 33 % comparativement à 2005-2006 où les budgets de formation étaient de 297 141 \$. Ainsi, 646⁴⁷ employés ont obtenu, en 2006-2007, de la formation comparativement à 611 personnes en 2005-2006. Le nombre de jours de formation par personne est passé de 3 jours en 2005-2006 à 3,2 jours en 2006-2007. Au cours de 2006-2007, l'ensemble du personnel a participé à une activité portant sur la sécurité de l'information ainsi que sur l'apprentissage du logiciel Lotus note 7 pour assurer la transition à cette version informatique, ce qui a fait augmenter le nombre de jours de formation et les sommes investies en technologie de l'information par employé (244,07 \$ comparativement à 174,85 \$ en 2005-2006).

NOMBRE DE JOURS DE FORMATION PAR PERSONNE

	2005-2006	2006-2007
	Nombre de jours	Nombre de jours
Formation globale	3,0	3,2

La gestion du changement ayant été une préoccupation constante pour le personnel des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles du Ministère et de la Régie du logement lors de la mise en place du centre ministériel de services partagés (SP-AMR) et de l'implantation du projet SAGIR, le Ministère a offert des ateliers aux personnes concernées dans le but de leur proposer des moyens pour mieux vivre ce changement.

47. Le nombre de personnes ayant obtenu de la formation en 2006-2007 est supérieur à l'effectif du Ministère au 31 mars 2007. Ce dépassement s'explique par la formation donnée à des étudiants, des stagiaires, des contractuels et des employés en prêt de service qui ne font pas partie de l'effectif du Ministère. La mobilité du personnel régulier et occasionnel entraîne également une variation entre le nombre de personnes ayant obtenu de la formation et l'effectif du Ministère.

DÉPENSES ALLOUÉES À LA FORMATION DU PERSONNEL

		2005-2006	2006-2007
		\$	\$
Dépenses allouées à la formation du personnel ⁴⁸	Dépenses totales en formation par employé	486,31	610,49
	Dépenses de formation en technologie de l'information par employé	174,85	244,07

4.2 Les ressources financières

Le Ministère a réalisé ses activités dans le cadre de cinq programmes budgétaires du portefeuille Affaires municipales et Régions inscrits au Livre des crédits ainsi qu'au Plan annuel de gestion des dépenses 2006-2007⁴⁹. À ces programmes s'ajoute la subvention (programme 7) que le Ministère verse à la Société d'habitation du Québec (SHQ) et pour laquelle la SHQ présente un rapport annuel de gestion distinct. Enfin, les programmes 6 et 8 servent respectivement aux activités de la Commission municipale du Québec et de la Régie du logement qui présentent également un rapport annuel de gestion distinct.

Budget de dépenses

Le budget de dépenses mis à la disposition du Ministère pour 2006-2007 se chiffrait à 1 830,5 millions de dollars. En cours d'exercice, il a été haussé principalement par des recours au Fonds de suppléance de 5,3 millions de dollars pour financer des investissements additionnels pour l'entretien et la rénovation des HLM publics (SHQ), de 1,6 million de dollars afin de permettre au Ministère de faire face à ses engagements envers la Société québécoise d'assainissement des eaux du Québec (SQAE) et de 0,8 million de dollars pour la mise en place d'un programme d'aide aux municipalités dans le cadre du nouveau régime de taxes foncières des exploitations agricoles.

48. Un participant n'est compté qu'une seule fois, même s'il a assisté à plusieurs activités de formation.

49. Pour plus d'information concernant les programmes budgétaires, le lecteur peut se référer au Plan annuel de gestion des dépenses 2006-2007 du ministère des Affaires municipales et des Régions à www.tresor.gouv.qc.ca/fr/budget/06-07/index.asp

RESSOURCES BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES UTILISÉES

Programmes ⁵⁰	Exercice financier 2005-2006	Exercice financier 2006-2007	
	Dépenses réelles	Budget de dépenses ⁵¹	Dépenses réelles ⁵²
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)
1. Promotion et développement de la métropole	75 664,5	70 433,1	71 641,1
2. Mise à niveau des infrastructures et renouveau urbain	555 164,5	582 802,3	586 033,9
3. Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités	684 425,5	714 262,2	715 266,4
4. Administration générale	52 476,9	56 077,4	55 874,9
5. Développement des régions et ruralité	58 185,4	69 024,6	69 025,1
7. Habitation	318 862,2	337 900,5	340 515,1
Total	1 744 779,0	1 830 500,1	1 838 356,5

Pour l'exercice 2006-2007, les budgets du Ministère ont été alloués en tenant compte des priorités ministérielles et des orientations stratégiques retenues.

Le tableau « Ressources budgétaires et financières utilisées » présente le budget de dépenses et les dépenses réelles de l'exercice 2006-2007. Il fait état des dépenses réelles de l'exercice précédent. Les données relatives aux budgets d'investissements et aux prêts, placements et avances sont présentées au tableau « Budget d'investissements ». Les dépenses réelles du Ministère pour l'exercice 2006-2007 s'élèvent à 1 838,4 millions de dollars comparativement à 1 744,8 millions l'année précédente, présentant une hausse de 93,6 millions de dollars. Les principales variations s'expliquent comme suit :

- › La diminution des dépenses au programme 1, Promotion et développement de la Métropole, est attribuable essentiellement à la baisse des coûts liés au remboursement des emprunts de la Société de gestion Marie-Victorin et à la baisse du budget consacré à la provision pour créances douteuses.
- › Les dépenses du programme 2, Mise à niveau des infrastructures et renouveau urbain, ont augmenté par rapport à 2005-2006 en vue de respecter les engagements gouvernementaux en matière d'assainissement des eaux et pour assurer également le remboursement à la hausse du service de dettes des programmes d'infrastructures Canada-Québec 2000, d'infrastructures Québec-Municipalités et de Renouveau urbain et villageois.
- › Au programme 3, Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités, la hausse des dépenses est due principalement à l'indexation des mesures de l'Entente financière et fiscale qui ont été reconduites en 2006 avec pleine indexation. Cette entente inclut l'enveloppe du programme de bonification des compensations tenant lieu de taxes qui a été augmentée.

50. Les programmes 6 et 8 servent respectivement aux activités de la Commission municipale du Québec et de la Régie du logement qui présentent chacune un rapport annuel de gestion distinct.

51. Données présentées dans le Plan annuel de gestion des dépenses 2006-2007.

52. Dépenses réelles à la fin de l'exercice 2006-2007, données de juin 2007.

- » La hausse des dépenses au programme 4, Administration générale, est attribuable essentiellement à l'intégration des bureaux régionaux pour la réalisation des nouveaux mandats de développement régional confiés au Ministère ainsi qu'au règlement des conventions collectives.
- » Les dépenses du programme 5, Développement des régions et ruralité, ont également augmenté par rapport à l'exercice précédent, à la suite de la hausse du budget alloué au Fonds de développement régional pour le financement des activités des conférences régionales des élus (CRÉ) et à la hausse des sommes consacrées au soutien des régions ressources et des communautés en difficulté.
- » Au programme 7, Habitation, la hausse des dépenses est due principalement au soutien accru à la réalisation de logements en vertu des programmes AccèsLogis Québec et Logement abordable Québec.

Budget d'investissements

Les immobilisations présentées au budget d'investissement concernent l'achat de biens immobiliers et les développements informatiques. Ceux-ci ont été réalisés, entre autres, pour permettre la mise à niveau des systèmes informatiques et la prestation électronique de services.

Par ailleurs, la diminution des sommes versées à la supercatégorie Prêts, placements et avances s'explique entre autres par la fin du financement temporaire accordé aux comités de transition pour la reconstitution d'anciennes municipalités dans le cadre de la réorganisation territoriale. De plus, en cours d'exercice, des sommes ont été octroyées par le gouvernement aux CLD afin que ces derniers consentent des prêts pour soutenir le démarrage ou l'expansion d'entreprises sur leur territoire.

BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Supercatégories	Exercice financier 2005-2006		Exercice financier 2006-2007	
	Investissements réels	Budget d'investissements ⁵³	Investissements réels ⁵⁴	
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	
Immobilisations	1 605,7	10 526,3	3 795,4	
Prêts, placements et avances	10 782,6		1 887,1	
Total	12 388,3	10 526,3	5 682,5	

53. Données présentées au Plan annuel de gestion des dépenses 2006-2007. Les données incluent les montants attribués à la Régie du logement (250 000 \$). Le lecteur peut se référer au Plan annuel de gestion des dépenses 2006-2007 du ministère des Affaires municipales et des Régions à l'adresse Web suivante : www.tresor.gouv.qc.ca/fr/budget/06-07/index.asp

54. Dépenses réelles à la fin de l'exercice 2006-2007, données de juin 2007.

Fonds de développement régional (FDR)

Le Fonds de développement régional (FDR)⁵⁵ est mis à la disposition des 21 conférences régionales des élus (CRÉ). Le FDR permet de financer les dépenses de fonctionnement des CRÉ, les ententes spécifiques ainsi que les autres activités exercées par les CRÉ.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL⁵⁶

	Exercice financier 2005-2006		Exercice financier 2006-2007	
	Prévisions (000 \$)	Réels (000 \$)	Prévisions (000 \$) ⁵⁷	Réels (000 \$) ⁵⁸
Revenus	36 812,1	32 760,6	41 593,8	31 799,7
Dépenses	36 812,1	32 760,6	41 593,8	31 799,7

4.3 Les ressources informationnelles

Pour 2006-2007, les dépenses et les investissements en matière de ressources informationnelles du Ministère ont été les suivants :

Indicateurs	2005-2006		2006-2007	
	(000 \$)	%	(000 \$)	%
Ressources informationnelles (au 31 mars de l'année financière)				
Dépenses et investissements ⁵⁹	Dépenses et investissements en RI (\$)	7 588,3	9 922,1	
en matière de ressources informationnelles (RI)	Croissance annuelle des dépenses en RI		- 7,6	+ 31
(montant, % de croissance et % par rapport aux dépenses totales du Ministère)	Pourcentage des dépenses en RI par rapport aux dépenses totales du Ministère (%)		0,43	0,54

55. La Loi sur le ministère des Affaires municipales et des Régions (L.R.Q. c. M-22.1) institue le Fonds de développement régional (FDR) et affecte ce fonds au financement des mesures prévues dans le cadre des ententes spécifiques et au financement de toute autre activité exercée par une CRÉ.

56. Les méthodes comptables utilisées permettent d'équilibrer les revenus et les dépenses. Les revenus du FDR sont équivalents aux sommes dépensées par les CRÉ. Les sommes mises à la disposition des CRÉ par le gouvernement mais non dépensées sont comptabilisées dans le fonds à titre de contribution reportée.

57. Données présentées dans le Plan annuel de gestion des dépenses 2006-2007.

58. Pour plus d'information sur la répartition des dépenses financées par le FDR en 2006-2007, on peut se référer à la partie 6, Le rapport d'activités des conférences régionales des élus (CRÉ) pour 2006-2007.

59. Dépenses et investissements de 2006-2007 en matière de ressources informationnelles (RI) provenant de l'état de la situation budgétaire au 14 mai 2007 et des dépenses en développement et en rémunération de la Direction des communications et de la Direction du bureau municipal et de la géomatique ainsi que des dépenses en téléphonie de la Direction des ressources financières et matérielles.

Au cours de 2006-2007, le Ministère a mené de front plusieurs projets informatiques en relation avec les objectifs stratégiques. Parmi les plus importants, mentionnons :

- › l'acquisition de matériel, de matériel logiciel, de services et autres frais au montant de 2,6 millions de dollars;
- › la réalisation des études préliminaires du projet ADÉLE (Administration électronique). Ce projet consiste en la révision des principaux processus d'affaires du Ministère. Les dépenses rattachées à ces études se chiffrent, au 31 mars 2007, à 1 675 188 \$;
- › la réalisation de plus de 21,6 % des activités de la phase 1 du projet SAGIR (Solution d'affaires en gestion intégrée des ressources), ce qui représente un investissement de 254 275 \$ au 31 mars 2007. Le projet SAGIR permettra d'harmoniser l'ensemble des processus de gestion de la fonction publique québécoise;
- › la révision de la politique ministérielle en matière de sécurité informatique afin de répondre aux principes directeurs de la directive sur la sécurité de l'information gouvernementale. Le Ministère a consacré, à cet effet, un budget de 62 382 \$ en 2006-2007, comparativement à 29 388 \$ en 2005-2006.

Les autres dépenses effectuées au cours de 2006-2007 sont attribuables au fonctionnement et aux autres projets en immobilisations. Enfin, le montant total des immobilisations s'élevait en 2006-2007 à 3,4 millions de dollars alors qu'il était de 1,5 million en 2005-2006.

5 ▶ **Les exigences législatives
et gouvernementales**





5.1 L'application de la politique linguistique

Dans le cadre de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, le Ministère a instauré sa propre politique linguistique. Le comité permanent de la politique linguistique, qui relève du sous-ministre, a révisé en profondeur la politique ministérielle. Les travaux du comité ont mené à l'élaboration d'une nouvelle politique linguistique qui est entrée en vigueur en mars 2007.

La politique linguistique du ministère des Affaires municipales et des Régions indique comment le Ministère doit mettre en œuvre les orientations générales du gouvernement en matière d'emploi de la langue dans l'accomplissement de la mission et des activités qui lui sont propres. Outre dans la Charte de la langue française, ces orientations sont précisées dans trois politiques qui ont inspiré celle du Ministère : la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, la Politique sur les marchés publics et la Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information.

5.2 L'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

Le Ministère a la responsabilité légale d'assurer l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels. Cette responsabilité repose sur la planification, l'organisation et la réalisation d'un ensemble d'activités permettant la mise en application des règles particulières de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. La personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels rend compte annuellement desdites activités.

ACCÈS AUX DOCUMENTS

	Résultats 2005-2006	Résultats 2006-2007
Nombre de demandes traitées (demandes écrites)	74	77
Nombre de demandes refusées totalement	22	17
Désistement	0	1
Demandes traitées dans un délai de 20 jours ou moins	54	55
Demandes traitées dans un délai de 21 à 30 jours	20	21

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Mesures mises en place	Résultats 2005-2006	Résultats 2006-2007
Sécurité renforcée pour accéder aux locaux et aux postes de travail informatisés	Sécurité maintenue	Sécurité maintenue
Séances de formation relatives notamment à la collecte, à l'utilisation, à la conservation et à la communication des renseignements personnels	Formation de 93 personnes	Formation de 50 personnes

Une évaluation du niveau de protection des renseignements personnels a été réalisée, par la Direction des ressources informationnelles, dans le cadre de la révision annuelle du Registre d'autorité ainsi que de la catégorisation des actifs informationnels.

5.3 Les programmes d'accès à l'égalité

Conformément à l'article 53.1 de la Loi sur la fonction publique, le Ministère présente un compte rendu des résultats obtenus par rapport aux objectifs du programme d'accès à l'égalité, du plan d'embauche pour les personnes handicapées ainsi qu'aux objectifs d'embauche de diverses composantes de la société québécoise.

1. Données globales

L'EMBAUCHE TOTALE AU COURS DE LA PÉRIODE 2006-2007

	Réguliers ⁶⁰	Occasionnels ⁶¹	Étudiants	Stagiaires
Nombre total de personnes embauchées	15	55	46	23

NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS EN PLACE AU 31 MARS 2007

Effectif total (personnes)	513
-----------------------------------	-----

60. Les données sur l'embauche du personnel régulier ne doivent inclure que les recrutements.

61. Les données sur l'embauche du personnel occasionnel ne doivent inclure que les nouvelles entrées en fonction durant la période visée, ce qui exclut les employés occasionnels provenant des listes de rappel ainsi que ceux déjà en fonction et dont le contrat est renouvelé.

2. Membres de communautés culturelles, anglophones, autochtones et personnes handicapées

TAUX D'EMBAUCHE DES GROUPES CIBLES 2006-2007

Rappel de l'objectif d'embauche : atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des nouveaux employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires provenant des membres des communautés culturelles, des anglophones, des autochtones et des personnes handicapées, pour hausser la représentation de ces groupes dans la fonction publique.

Statuts d'emplois	Embauche totale 2006-2007	Embauches de membres de groupes cibles 2006-2007					
		Communautés culturelles	Anglo-phones	Autochtones	Personnes handicapées	Total	Taux d'embauche par statuts d'emplois ⁶²
Réguliers	15	4	0	0	0	4	26,67 %
Occasionnels	55	5	0	2	1	8	14,55 %
Étudiants	46	1	0	0	1	2	4,35 %
Stagiaires	23	1	0	0	1	2	8,70 %
Total	139	11	0	2	3	16	11,51 %
Taux d'embauche par groupes cibles ⁶³		7,91 %	0 %	1,44 %	2,16 %	11,51 %	

TAUX D'EMBAUCHE GLOBAL DES GROUPES CIBLES PAR STATUTS D'EMPLOIS : RÉSULTATS COMPARATIFS

Taux d'embauche global, en pourcentage, des membres des communautés culturelles, des anglophones, des autochtones et des personnes handicapées

	Réguliers	Occasionnels	Étudiants	Stagiaires
2005-2006	50 %	17,9 %	9,4 %	0 %
2006-2007	26,67 %	14,55 %	4,35 %	8,7 %

62. Le taux d'embauche par statuts d'emplois se calcule selon le nombre total de personnes issues des groupes visés dans un statut donné, par rapport à l'embauche totale en 2006-2007 dans le statut d'emplois.

63. Le taux d'embauche par groupes cibles se calcule selon le nombre total de personnes issues des groupes visés, par rapport à l'embauche totale en 2006-2007.

TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DES GROUPES CIBLES AU SEIN DE L'EFFECTIF RÉGULIER : RÉSULTATS COMPARATIFS AU 31 MARS DE CHAQUE ANNÉE

Rappel des objectifs : pour les membres des communautés culturelles, atteindre la cible gouvernementale de 9 %. Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de représentativité de 2 %.

Groupes cibles	2005-2006		2006-2007	
	Nombre d'employés réguliers en place	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total	Nombre d'employés réguliers en place	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total
Communautés culturelles	19	3,5 %	20	3,9 %
Autochtones	0	0 %	1	0,19 %
Anglophones	2	0,35 %	2	0,39 %
Personnes handicapées	3	0,52 %	1	0,19 %

3. Femmes

TAUX D'EMBAUCHE DES FEMMES EN 2006-2007

	Réguliers	Occasionnels	Étudiants	Stagiaires	Total
Nombre de femmes embauchées	3	38	34	14	89
Pourcentage	20 %	69,09 %	73,91 %	60,87 %	64,03 %

TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DES FEMMES DANS L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2007

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien assimilé et personnel de bureau	Personnel des agents de la paix	Personnel ouvrier	Total
Nombre total d'employés réguliers en place	54	285	170	0	4	513
Nombre de femmes en place	14	99	141	0	0	254
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier total de la catégorie d'emplois	25,93 %	34,74 %	82,94 %	0 %	0 %	49,51 %

4. Mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien à l'emploi

Conformément aux dispositions de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, le Ministère s'est doté pour 2006 d'un plan d'action en vue de répondre à cette responsabilité. Un nouveau plan d'action sera réalisé pour 2007.

Quant à l'accès à l'égalité, les efforts du Ministère se poursuivent en vue d'assurer une juste représentation au sein des effectifs. Le plan d'action en matière d'accès à l'égalité oriente nos actions en conséquence.

5.4 Le suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec

Le suivi des actions entreprises par le Ministère pour répondre aux recommandations du Vérificateur général du Québec (VGQ) est coordonné par la Direction de la vérification interne et de l'évaluation de programmes.

Le Ministère est visé principalement par trois rapports du VGQ portant sur les interventions gouvernementales dans le secteur des organismes sans but lucratif, sur les services d'eau et la pérennité des infrastructures et sur la vérification interne au gouvernement.

Rapport du VGQ 2002-2003 déposé à l'Assemblée nationale en juin 2003 Tome 1, chapitre 2

Interventions gouvernementales dans le secteur des organismes sans but lucratif

Le VGQ, dans ce chapitre de son rapport, visait le Fonds de développement de la métropole (FDM), sous la responsabilité du Ministère. Il formulait quatre principales recommandations dont la suivante :

Recommandations	Actions 2006-2007
Faire une évaluation complète des programmes qui s'adressent aux organismes sans but lucratif.	Le rapport de l'évaluation du FDM réalisée par une firme indépendante a été déposé au cours de l'année financière 2006-2007. Une analyse des recommandations de l'étude a été faite et celle-ci est intégrée dans une démarche de révision complète du programme. Une proposition finale sera soumise aux autorités ministérielles au dernier trimestre de l'exercice financier 2007-2008.

Rapport du VGQ 2004-2005 déposé à l'Assemblée nationale en juin 2005 Tome 1, chapitre 2

Services d'eau et pérennité des infrastructures

Le VGQ a publié les résultats de sa vérification sur les services d'eau et la pérennité des infrastructures dans son rapport de juin 2005, lequel contenait des recommandations au Ministère se résumant ainsi :

Recommandations	Actions 2006-2007
<p>Développer l'encadrement et le soutien aux municipalités ainsi que le suivi en matière d'infrastructures d'eau.</p> <p>Améliorer les connaissances sur les infrastructures municipales d'eau et sur les outils de gestion des services d'eau municipaux.</p>	<p>En rapport avec ces deux recommandations, le Ministère a :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ négocié avec Infrastructure Canada deux ententes dans le cadre du Fonds sur l'infrastructure stratégique, soit une sur le contrôle des débordements des réseaux unitaires et la restauration des berges de la rivière Saint-Charles à Québec pour des travaux de 110 millions de dollars, et l'autre sur la mise aux normes de deux usines de traitement d'eau potable de Montréal pour des travaux de 234 millions de dollars; ■ publié un guide d'élaboration d'un plan d'action pour l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées municipales et un guide méthodologique pour la recherche et l'élimination de ces raccordements; ■ poursuivi ses analyses et ses études relatives aux projets suivants : <ul style="list-style-type: none"> - la stratégie d'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées municipales; - le plan d'action pour la désinfection des rejets d'eaux usées des stations d'épuration; - le plan d'action pour la diminution de la toxicité des effluents des stations d'épuration; - l'outil d'aide à la décision entre le remplacement ou la réhabilitation des conduites d'eau potable et d'égout; - le contrat type de délégation au privé de la gestion des services d'eau municipaux; - la stratégie québécoise d'économie d'eau potable; ■ continué le suivi de la performance de stations municipales de traitement des eaux usées afin de publier en 2007 le rapport annuel afférent aux résultats de 2006.
<p>Suivre, au moyen d'indicateurs, la performance de la gestion municipale des services d'eau.</p>	<p>Le Ministère et le Centre de promotion de l'excellence en gestion municipale ont poursuivi pour l'année 2006 la collecte et l'analyse des résultats de l'application par les municipalités des indicateurs de gestion municipaux dont certains ont trait aux services d'eau.</p>

Recommandations	Actions 2006-2007
Tenir compte, dans sa planification stratégique, des objectifs des 14 engagements de la Politique nationale de l'eau (PNE) qui relève de sa responsabilité et assurer leur mise en œuvre au moyen d'un plan d'action détaillé et d'indicateurs de résultats.	Cette recommandation sera prise en considération dans le cadre du Plan stratégique 2008-2011 dont les travaux d'élaboration débuteront au cours de 2007-2008.

Rapport du VGQ 2004-2005 déposé à l'Assemblée nationale en juin 2005 Tome 1, chapitre 4

Vérification interne au gouvernement du Québec

Le VGQ, a publié les résultats de sa vérification sur la vérification interne au gouvernement du Québec dans son rapport de juin 2005. Le Ministère n'a pas été vérifié, mais a été sollicité pour répondre au questionnaire du VGQ relativement à sa propre unité de vérification interne.

Recommandations	Actions 2006-2007
Revoir le cadre de gestion relatif à la vérification interne afin d'y inclure les éléments manquants, soit les ressources nécessaires et l'évaluation de la performance de l'unité.	Le Ministère a révisé sa Politique ministérielle en matière de vérification interne afin d'y inclure les éléments manquants. La Politique a été adoptée en juillet 2006.
S'assurer que l'unité de vérification interne relève d'un niveau d'autorité assurant toute l'indépendance nécessaire à une telle fonction.	Le Ministère a revu sa structure organisationnelle afin que l'unité de vérification interne relève du sous-ministre à compter d'août 2005.
S'assurer que le comité de vérification soit suffisamment indépendant.	Le Ministère a revu la composition du comité de vérification afin que ses membres occupent un niveau hiérarchique élevé. Un membre externe au Ministère fera partie du comité de vérification afin d'assurer un niveau suffisant d'indépendance. Tous les membres ont été nommés en janvier 2007.
Revoir le cadre de gestion régissant les comités de vérification pour traiter de la compétence attendue des membres ainsi que de leur rôle et de leurs responsabilités.	Une politique révisée a été adoptée en juillet 2006. Les critères d'admissibilité, le rôle, les responsabilités ainsi que la durée du mandat des membres du comité de vérification ont été revus.
Élaborer, chaque année, un plan de vérification en se basant sur les risques de l'organisation, lequel devrait comprendre les éléments essentiels tels qu'un budget de temps, un échéancier et les ressources nécessaires pour réaliser ce plan.	L'unité de vérification interne élabore un plan annuel des activités en vérification interne. Ce plan comprend les mandats récurrents et les mandats ciblés prévus durant l'année. Chaque mandat établit les objectifs visés. Il détermine les périodes couvertes par la vérification et pour sa réalisation ainsi que le budget de temps prévu pour la réaliser.
Améliorer leur reddition de comptes sur les activités de vérification interne et la présenter, en temps opportun, au plus haut dirigeant.	L'unité de vérification interne a déposé, en octobre 2006, à la haute direction, son rapport annuel des activités 2005-2006 décrivant les mandats de vérification terminés et ceux en cours. De plus, cette reddition de comptes identifie les autres dossiers ayant retenu l'attention de l'unité de vérification interne.

5.5 La dispense à l'égard des règles d'adjudication de contrats

Les règles générales qui s'appliquent en matière d'adjudication de contrats municipaux exigent que les contrats d'assurance, de construction, de service et d'approvisionnement d'une valeur de 25 000 \$ et plus soient conclus à l'issue d'une demande de soumissions. Une telle exigence vise tant les municipalités que les sociétés de transport, les communautés métropolitaines et les régies intermunicipales. La ministre des Affaires municipales et des Régions peut toutefois accorder une dispense à l'application de ces règles lorsque les accords de libéralisation des marchés publics n'exigent pas que les appels d'offres soient publics. L'autorisation donnée par la ministre permet soit d'accorder un contrat de gré à gré alors que les règles générales exigent une mise en concurrence, soit d'accorder un contrat à la suite d'une demande de soumissions par voie d'invitation écrite plutôt que par appel d'offres public.

Ce pouvoir de dispense est conféré à la ministre par l'un ou l'autre des articles de loi suivants :

- › article 573.3.1 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19),
- › article 938.1 du Code municipal du Québec (chapitre C-27.1),
- › article 113 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal (chapitre C-37.01),
- › article 106 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec (chapitre C-37.02),
- › article 103 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (chapitre S-30.01).

Au cours de l'exercice 2006-2007, la ministre des Affaires municipales et des Régions a exercé son pouvoir de dispense dans 18 dossiers. Le tableau suivant indique quels sont les organismes ayant obtenu cette autorisation ministérielle, l'objet des contrats, les motifs de dispense et la disposition législative habilitante.

POUVOIR DE DISPENSE EXERCÉ PAR LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS À L'ÉGARD DU RÉGIME DE CONTRATS MUNICIPAUX

Organismes visés	Dispositions législatives	Objet du contrat	Motifs
Municipalité de Bowman	938.1 CMQ	Achat d'un camion pour le déneigement	Conditions exceptionnellement avantageuses
Municipalité de Gros-Mécatina	938.1 CMQ	Sauvegarde en conditions nordiques de résidences principales localisées dans certains villages du Nunavik et de la Basse-Côte-Nord	Urgence
Ville de Mont-Joli	573.3.1 LCV	Autoroute 20 Firme Roche	Situation d'urgence imprévisible
Ville de Mont-Laurier	573.3.1 LCV	Prolongation du contrat d'assurances des employés jusqu'au 31 juillet 2007	Réorganisation à la suite de la fusion de 3 municipalités

Organismes visés	Dispositions législatives	Objet du contrat	Motifs
Ville de Québec	573.3.1 LCV	Concours d'architecture Mise en valeur – Îlot des Palais – Concours d'architecture	Services professionnels de nature culturelle pou- vant faire l'objet d'une aide financière du minist- ère de la Culture et des Communications
Ville de Québec	573.3.1 LCV	Surveillance des travaux de construction des usines de traitement de l'eau potable de Beauport et de Charlesbourg	Maintien des garanties ayant trait à des services donnés antérieurement
Ville de Saint-Basile- le-Grand	573.3.1 LCV	Contrat avec ICI Canada et Golder et Ass. – Disposition sur les terrains de la Cie des sols excavés – Cours d'eau Borduas-Deslauriers	Réception d'une offre à des conditions excep- tionnellement avanta- geuses
Ville de Sainte-Julie	573.3.1 LCV	Boîtes de perception Transport en commun	Fournisseur unique en vue d'assurer la compati- bilité avec des produits existants
Ville de Saint-Marc- des-Carières	573.3.1 LCV	Réfection de l'avenue Principale – Groupe-conseil HBA	Réduire les délais dans ce projet Économies réalisées
Municipalité de Saint-Norbert- d'Arthabaska	938.1 CMQ	Gestion des déchets Société de développement durable d'Arthabaska	Urgence imprévisible Prolongation du contrat mensuel
Paroisse de Saint-Rosaire	938.1 CMQ	Gestion des déchets Société de développement durable d'Arthabaska	Urgence imprévisible Prolongation du contrat mensuel
Municipalité de Saint-Valère	938.1 CMQ	Gestion des déchets Société de développement durable d'Arthabaska	Urgence imprévisible Prolongation du contrat mensuel
Ville de Schefferville	573.3.1 LCV	Travaux de sécurisation du réseau de distribution de l'eau potable et des bornes-fontaines	Cas de force majeure
Ville de Sept-Îles	573.3.1 LCV	Études techniques liées à l'érosion des berges	Caractère d'urgence

Organismes visés	Dispositions législatives	Objet du contrat	Motifs
Municipalité de Trois-Rives	938.1 CM	Préparation de plans et devis Projet de Lac-Mékinac	Assurer la responsabilité quant aux infrastructures
Municipalité régionale de comté d'Argenteuil	938.1 CMQ	Services professionnels Architectes Vieille gare de Lachute	Continuité dans l'approche architecturale à conserver
Régie intermunicipale des infrastructures portuaires de Trois-Pistoles et Les Escoumins	573.3.1 LCV	Contrat de services en ingénierie – Étude de faisabilité	Contrat accordé au concepteur des plans et devis préliminaires
Société de transport de Sherbrooke	S-30.01	Fourniture de boîtes de perception électroniques	Compatibilité avec le produit existant

Source : Ministère des Affaires municipales et des Régions.



6 > **Le rapport d'activités des conférences
régionales des élus (CRÉ)
pour 2006-2007**





6.1 Le rapport d'activités des conférences régionales des élus (CRÉ) pour 2006-2007

Le rapport annuel de gestion du ministère des Affaires municipales et des Régions intègre les renseignements contenus dans les rapports d'activités des conférences régionales des élus (CRÉ) qui ont l'obligation de les déposer à la ministre. Comme le prévoit la loi, la ministre a procédé au dépôt à l'Assemblée nationale des rapports d'activités des CRÉ⁶⁴ pour 2006-2007.

La mission

Instance régionale de concertation et de planification, la conférence régionale des élus (CRÉ) est reconnue par le gouvernement comme l'interlocuteur privilégié en matière de développement régional pour le territoire ou la communauté qu'elle représente. Elle est composée d'élus municipaux qui s'adjoignent des représentants des divers secteurs socioéconomiques et des communautés autochtones. La CRÉ a la mission de promouvoir et de soutenir le développement régional dans tous les secteurs d'activité, de favoriser la concertation entre les intervenants socioéconomiques du milieu et d'assumer la planification du développement régional.

Les mandats

Les principaux mandats des CRÉ sont :

- › de favoriser la concertation des partenaires dans la région ;
- › d'élaborer et de mettre en œuvre un plan quinquennal de développement pour la région en tenant compte en priorité de la participation des jeunes à la vie démocratique ainsi que celle des femmes ;
- › de donner des avis à la ministre sur le développement de la région ;
- › de conclure des ententes spécifiques pour la mise en œuvre du plan quinquennal de développement ou pour l'adaptation de l'action gouvernementale aux spécificités régionales ;
- › d'exécuter tout autre mandat que leur confie la ministre.

La répartition des CRÉ

On compte 21 conférences régionales des élus (CRÉ) au Québec. En vertu de la Loi sur le ministère des Affaires municipales et des Régions, une CRÉ est instituée sur le territoire de chacune des régions administratives du Québec⁶⁵. Toutefois, pour la Montérégie, trois CRÉ sont instituées, dont une pour l'agglomération de Longueuil et deux pour les secteurs est et ouest de la région. Pour la région du Nord-du-Québec, une CRÉ couvre le territoire de la municipalité de Baie-James et celui de quatre autres villes, tandis que l'Administration régionale Kativik et l'Administration régionale crie agissent à titre de CRÉ pour leurs communautés respectives.

64. Nous invitons le lecteur à visiter le site Web du ministère des Affaires municipales et des Régions, www.mamr.gouv.qc.ca, afin de consulter les rapports d'activités des CRÉ pour l'année financière 2006-2007.

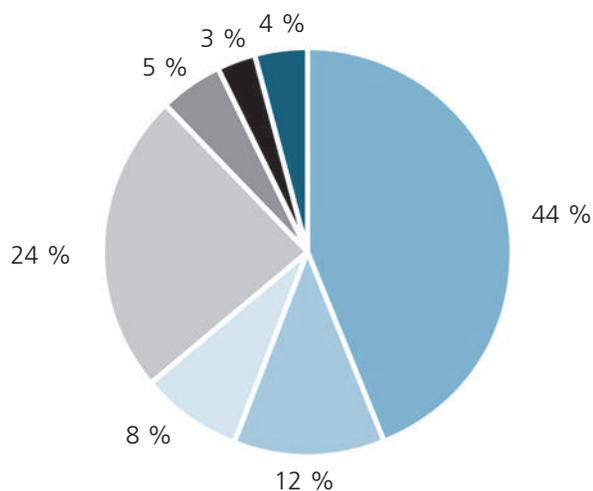
65. Pour consulter les cartes régionales représentant les territoires des CRÉ, le lecteur peut se référer au site Web du ministère des Affaires municipales et des Régions à l'adresse suivante : www.mamr.gouv.qc.ca

Le financement des CRÉ

Le gouvernement du Québec assure le financement des activités des CRÉ au moyen du Fonds de développement régional (FDR). Ce fonds, d'un montant de 38,5 millions de dollars⁶⁶ pour l'exercice financier 2006-2007, est affecté au financement du fonctionnement des CRÉ et à celui des mesures prévues dans le cadre des ententes spécifiques et de toute autre activité exercée par une CRÉ. Le Discours sur le budget 2007-2008 a porté l'enveloppe du FDR à 55 millions de dollars pour les deux prochaines années, puis à 60 millions pour 2009-2010 et à 65 millions pour les deux années subséquentes.

Le graphique suivant montre la répartition des dépenses (31,8 millions de dollars) financées par le Fonds de développement régional (FDR) en 2006-2007⁶⁷.

DÉPENSES FINANCÉES PAR LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL EN 2006-2007



- Fonctionnement des CRÉ : 44 %
- Financement des ententes spécifiques : 12 %
- Projets structurants (projets *ad hoc* ayant une incidence significative sur la région intéressée) : 8 %
- Autres activités (études, commandites, services d'expertise, etc.) : 24 %
- Projets et activités de diversification économique : 5 %
- Sommes versées aux MRC pour la diversification économique : 3 %
- Ententes administratives avec d'autres ministères et organismes : 4 %

Source : Ministère des Affaires municipales et des Régions.

66. Crédits alloués aux CRÉ en 2006-2007 incluant les crédits votés au Secrétariat aux affaires autochtones (935 800 \$) et au ministère des Transports (1 544 200 \$).

67. Les sommes non dépensées sont reportées à l'année financière suivante.

Les principales activités réalisées en 2006-2007⁶⁸

Les ententes spécifiques

En 2006-2007, les CRÉ ont participé à la conclusion de 28 ententes spécifiques⁶⁹. Ces ententes spécifiques représentent des investissements totaux de 31,2 millions de dollars. Elles permettent d'adapter l'action gouvernementale aux spécificités régionales et de mettre en œuvre les priorités régionales.

Les mandats particuliers

Les CRÉ ont rempli au cours de l'année, à l'échelle du territoire qu'elles représentent, des mandats importants sur le plan du développement de la région, que ce soit en matière de transport, de ressources naturelles ou de développement de l'industrie forestière.

La mise en valeur des ressources du milieu forestier

Les CRÉ assument, en vertu d'une entente intervenue entre elles et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, la gestion du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – volet II, un programme d'aide financière qui vise à favoriser des projets permettant de maintenir et d'améliorer la protection, la mise en valeur et la transformation des ressources forestières. Ces responsabilités touchent notamment la définition des orientations du programme que le milieu régional compte adopter, le choix des organismes délégataires ainsi que la répartition des crédits afférents entre ces derniers. Les CRÉ peuvent également agir elles-mêmes comme délégataires pour une partie ou pour l'ensemble du volet II. L'enveloppe du volet II sert également à la réalisation des projets et au financement des dépenses liées à la gestion du programme par les organismes délégataires désignés par les CRÉ. Pour 2006-2007, les investissements consentis pour l'ensemble des CRÉ s'élevaient à 30,3 millions de dollars.

La mise en place des commissions régionales des ressources naturelles et du territoire

En 2006-2007, les CRÉ ont participé à la mise en place des commissions régionales des ressources naturelles et du territoire (CRRNT) à la demande du gouvernement du Québec et ce, en lien avec leurs responsabilités en matière de concertation et de développement. Les CRÉ ont été invitées par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune à déposer le fruit de leur réflexion sur le rôle, le mandat et les responsabilités des commissions ainsi que sur ce que devraient contenir les plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire. Quatorze CRÉ ont déposé un rapport en décembre 2006.

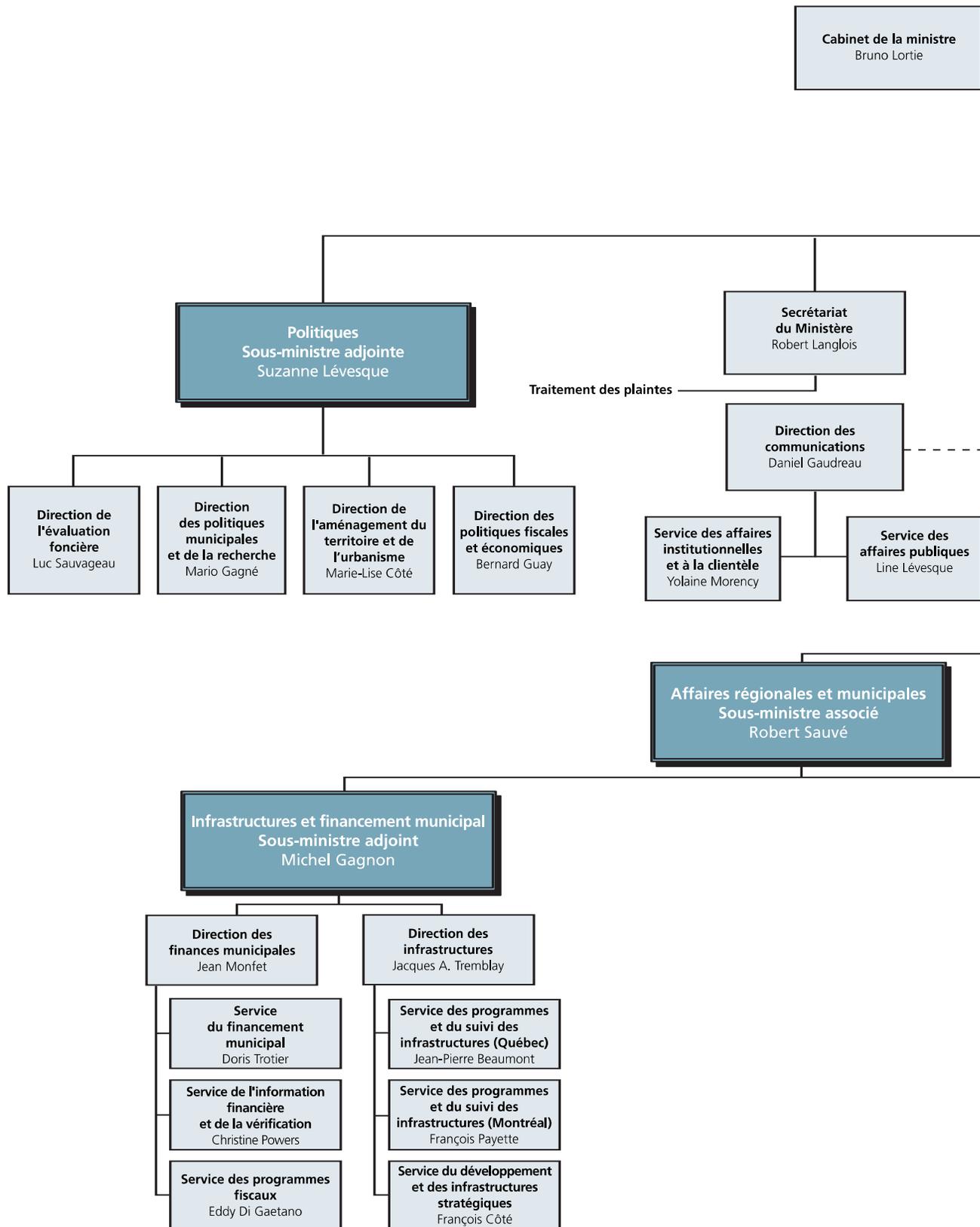
La mise en place d'une table de concertation sur les véhicules hors route

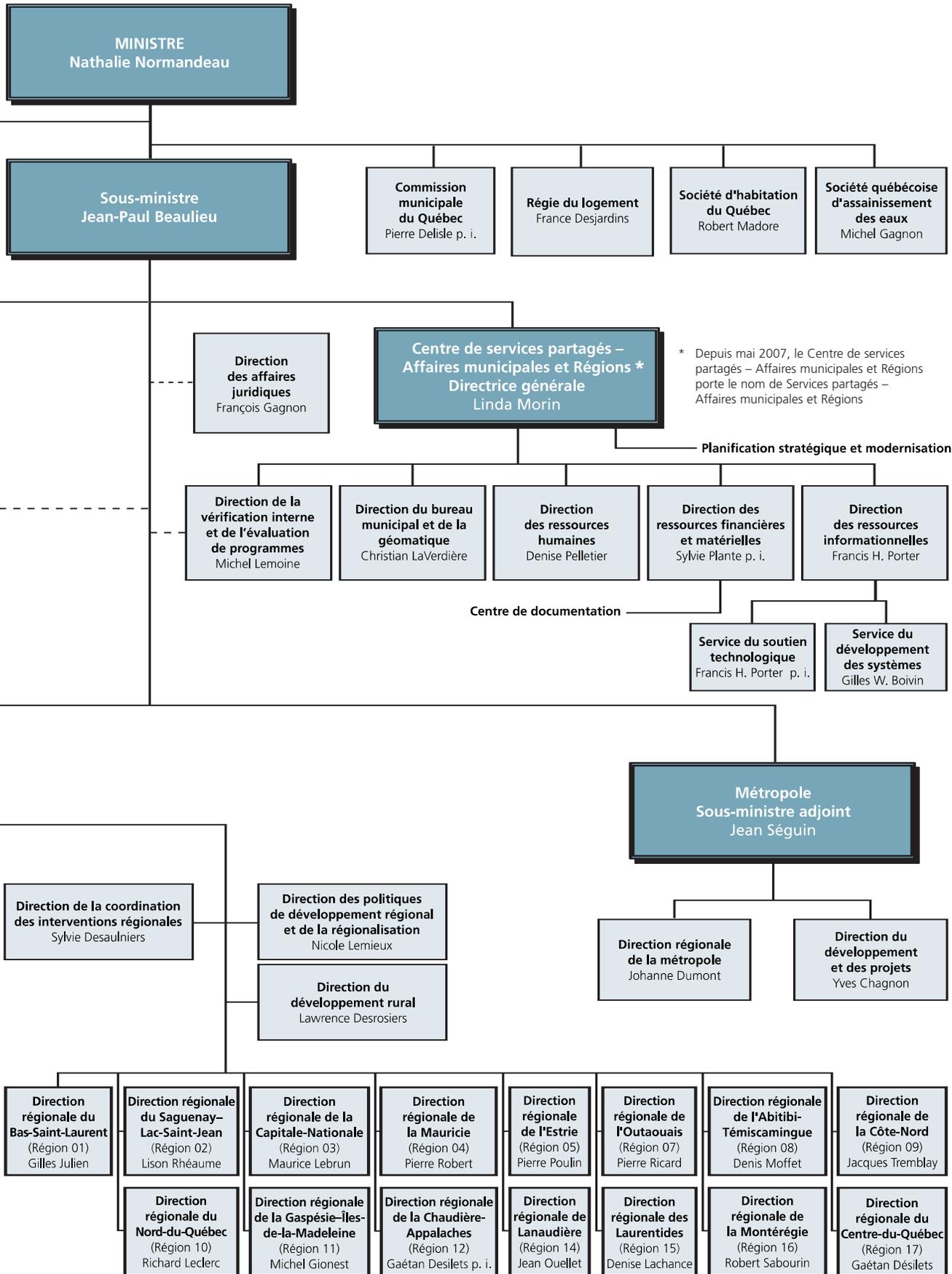
De plus, en réponse à un mandat qui leur a été confié par le ministère des Transports, les CRÉ ont assuré, dans chacune des régions concernées, la mise en place d'une table de concertation sur les véhicules hors route en vue de la reconnaissance de réseaux interrégionaux pour ce type de véhicules.

68. Il est à noter que la plupart des CRÉ disposent d'un site Web et qu'on peut généralement y consulter les rapports annuels d'activités 2006-2007 ainsi que ceux des années antérieures.

69. Le lecteur peut se référer à l'objectif 9 du présent rapport pour plus d'information sur le nombre d'ententes spécifiques par région administrative et par CRÉ ainsi que sur leur financement.

ANNEXE I Organigramme du Ministère au 31 mars 2007





ANNEXE II Liste des agglomérations et des municipalités qui les composent

Agglomération de Montréal

- › Montréal
- › Baie-D'Urfé
- › Beaconsfield
- › Côte-Saint-Luc
- › Dollard-Des Ormeaux
- › Dorval
- › Hampstead
- › Kirkland
- › L'Île-Dorval
- › Montréal-Est
- › Montréal-Ouest
- › Mont-Royal
- › Pointe-Claire
- › Sainte-Anne-de-Bellevue
- › Senneville
- › Westmount

Agglomération de Québec

- › Québec
- › L'Ancienne-Lorette
- › Saint-Augustin-de-Desmaures

Agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts

- › Sainte-Agathe-des-Monts
- › Ivry-sur-le-Lac

Agglomération de Mont-Tremblant

- › Mont-Tremblant
- › Lac-Tremblant-Nord

Agglomération de Cookshire-Eaton

- › Cookshire-Eaton
- › Newport

Agglomération de Rivière-Rouge

- › Rivière-Rouge
- › La Macaza

Agglomération de Sainte-Marguerite–Estérel

- › Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
- › Estérel

Agglomération des Îles-de-la-Madeleine

- › Les Îles-de-la-Madeleine
- › Grosse-Île

Agglomération de La Tuque

- › La Tuque
- › La Bostonnais
- › Lac-Édouard

Agglomération de Mont-Laurier

- › Mont-Laurier
- › Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles

Agglomération de Longueuil

- › Longueuil
- › Boucherville
- › Brossard
- › Saint-Bruno-de-Montarville
- › Saint-Lambert